

Ministère de la santé

Secrétariat général

Direction des ressources
humaines



Burkina Faso

Unité - Progrès - Justice

**DOCUMENT DE DEFINITION
DES RESSOURCES HUMAINES EN SANTE PAR TYPE DE
STRUCTURES DE SOINS**

Juin 2021



Projet accompagné par le
Ministère de la santé



Avec l'appui financier de l'Union européenne
PAPS2-AT Appui institutionnel

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	1
LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES, ACRONYMES.....	2
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES.....	4
LISTE DES ANNEXES.....	4
RESUME.....	5
INTRODUCTION.....	7
CHAPITRE I : ETAT DES LIEUX DE L'ORGANISATION DU M.S.....	9
SECTION I : LE CADRE INSTITUTIONNEL.....	9
I.1 les textes juridiques de l'organisation des structures.....	9
SECTION II : LE CADRE ORGANISATIONNEL.....	12
II.1 L'organisation administrative du Ministère de Santé.....	12
II.2 L'organisation technique du système de soins public.....	15
SECTION III : LA SITUATION DES INFRASTRUCTURES ET DES RHS.....	16
III.1 la situation des infrastructures sanitaires.....	16
III.2 la situation des RHS.....	18
CHAPITRE II : LA DEFINITION DES RHS PAR STRUCTURES.....	51
SECTION I : LA DEFINITION DES RHS PAR STRUCTURES DE SOINS.....	51
I.1 Les RHS du premier niveau.....	52
I.2 Les RHS du deuxième niveau.....	55
I.3 Les RHS du troisième niveau.....	59
I.4 Les RHS des structures de soins spécialisés.....	63
SECTION II : LA DEFINITION DES RHS DES AUTRES STRUCTURES.....	64
II.1 Les RHS des EPS non hospitaliers.....	64
II.2 Les RHS des structures centrales.....	72
II.3 Les RHS des structures transversales.....	73
CHAPITRE III : RECOMMANDATIONS / LE PLAN DE REDEPLOIEMENT.....	75
SECTION I : RECOMMANDATIONS.....	75
SECTION II : LE PLAN DE REDEPLOIEMENT.....	76
CONCLUSION.....	78

LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES, ACRONYMES

AA	: Accoucheuse Auxiliaire
AB	: Accoucheuse Brevetée
AC	: Agence comptable
AGSP	: Agence nationale de gestion des soins de santé primaires
AN	: Assemblée Nationale
ASBC	: Agent de santé à base communautaire
CA	: Conseil d'Administration
CAB	: Cabinet
CHN	: Centre hospitalier national
CHR	: Centre hospitalier régional
CHU	: Centre hospitalier universitaire
CM	: Centre médical
CMA	: Centre médical avec antenne chirurgicale
CNT	: Conseil national de la transition
CSPS	: Centre de santé et de promotion sociale
DAF	: Direction de l'administration des finances
DCI	: Direction du contrôle interne
DQ	: Direction de la qualité
DRD	: Dépôt répartiteur de district
DRH	: Direction des ressources humaines
DSGL	: Direction des services généraux et de la logistique
DSIO	: Direction des soins infirmiers
DSMT	: Direction des services médicaux et techniques
EPS	: Etablissement public de santé
FPE	: Fonction publique d'Etat

FPH	: Fonction publique hospitalière
GRH	: Gestion des ressources humaines
GRHS	: Gestion des ressources humaines en santé
IB	: Infirmier Breveté
IDE	: Infirmier diplômé d'Etat
IEC/CCC	: Information éducation communication/Communication pour le changement de comportement
LOG	: Logistique
PAPS2	: Projet d'appui à la politique sectorielle santé 2
PCA	: Paquet complémentaire d'activités
PMA	: Paquet minimum d'activités
PNDES	: Programme national de développement économique et social
PNDS	: Programme national de développement sanitaire
PROFOS	: Projet de formation des spécialistes
PSC	: Poste de santé communautaire
SF-ME	: Sage-Femme et Maïeuticien d'Etat
SNSC	: Stratégie nationale de santé communautaire
TBM	: Technologiste biomédical
TPEE	: Tableau prévisionnel des emplois et des effectifs
UE	: Union Européenne
WISN	: Workload Indicators of Staffing Needs

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des formations sanitaires sur le territoire national.....	17
Tableau 2 : Situation des RHS au niveau de l'AGSP.....	19
Tableau 3 : Situation des RHS au niveau des CHR.....	24
Tableau 4 : Situation des RHS au niveau du CHN.....	30
Tableau 5 : Situation des effectifs des structures de soins spécialisés.....	36
Tableau 6 : Répartition des RHS des EPS non hospitaliers.....	37
Tableau 7 : Situation des effectifs de la DGSP par emploi et par structures.....	41
Tableau 8 : Répartition des effectifs de la DGOS par emploi et par structures.....	44
Tableau 9 : Répartition des effectifs de la DGAP.....	45
Tableau 10 : Répartition des effectifs de la DGESS.....	47
Tableau 11 : Répartition des effectifs des directions transversales.....	48
Tableau 12 : Activités de mise en œuvre dans les FS du premier niveau.....	52
Tableau 13 : Définition des RHS des structures du premier niveau.....	53
Tableau 14 : Définition des RHS des structures du deuxième niveau.....	56
Tableau 15 : Définition des RHS des structures du troisième niveau.....	59
Tableau 16 : Définition des RHS des structures de soins spécialisés	63
Tableau 17 : Définition des RHS des EPS non hospitaliers	64
Tableau 18 : Définition des RHS des structures centrales.....	72
Tableau 19 : Définition des RHS des structures transversales.....	73
Tableau 20 : Plan de redéploiement des RHS.....	76

LISTE DES FIGURES

Figure1 : Organigramme du Ministère de la Santé.....	14
Figure2 : Tableau de l'organisation administrative et technique du MS.....	16

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES.....	79
ANNEXE 2 : TDR DE LA MISSION.....	80
ANNEXE 1 : LISTE DES DOCUMENTS EXPLOIES.....	81

RESUME

En vue d'exécuter les missions qui lui sont attribuées, le Ministère de la santé (MS) a mis en place une organisation administrative et technique.

Sur le plan administratif, le Ministère de la santé est organisé en trois (3) niveaux :

- le niveau central, qui comprend le cabinet du ministre, le secrétariat général, les structures centrales (directions générales, centrales et transversales) et rattachées (Etablissements publics de l'Etat, Projets et programme de développement). C'est le niveau de conception, d'orientation et d'élaboration des politiques, plans et programmes de développement dans le domaine de la santé ;
- le niveau intermédiaire, constitué des structures déconcentrées (directions régionales) est le niveau de mise en œuvre et de suivi des politiques, programmes et plans de développement ;
- le niveau périphérique, constitué des directions provinciales (non fonctionnels) et/ou des districts sanitaires qui est le niveau de la planification opérationnelle et de la mise en œuvre des programmes de santé

A cette organisation administrative, est juxtaposée une organisation technique qui comprend également trois niveaux :

- **le premier niveau** est subdivisé en deux échelons : un premier échelon qui regroupe les centres de santé et de promotion sociale (CSPS) et les centres médicaux (CM) et un second échelon qui comprend les hôpitaux de district (HD) ou centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA) qui sont des structures de référence pour les CSPS et les CM. Les structures du premier échelon mettent en œuvre un ensemble d'activités préventives, curatives, promotionnelles et de réadaptation qui forment le Paquet minimum d'activités (PMA) ; les centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA) ou les hôpitaux de districts mettent en œuvre le Paquet complémentaire d'activités (PCA) ;
- **le deuxième niveau** comprend les centres hospitaliers régionaux (CHR) qui sont les structures de référence pour les HD/CMA. Dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière, ces structures ont pour mission de faire le diagnostic, le traitement et la surveillance des malades, des blessés et des femmes enceintes en tenant compte des aspects psychologiques et socio-économiques des patients dont ils assurent l'hébergement. Ils participent en outre à des activités de formation, de recherche, aux actions de santé publique, notamment aux actions d'éducation pour la santé et de prévention et à toutes actions médico-sociales coordonnées.

Les centres hospitaliers régionaux peuvent être universitaires ou non.

- **le troisième niveau** est composé des centres hospitaliers nationaux (CHN) qui sont les structures de référence pour les CHR et constituent le dernier recours de la pyramide sanitaire. Ils mettent en œuvre les soins spécialisés, la formation et la recherche. Actuellement les centres hospitaliers nationaux sont tous universitaires.

Initialement prévue pour les structures de soins, l'étude a finalement été étendue à toutes les structures du MS. La définition des ressources humaines a donc concerné:

- les structures de soins du premier niveau, plus précisément les CSPS et les CM;
- les structures de soins du deuxième niveau c'est-à-dire les CHR;
- les structures de soins du troisième niveau, c'est-à-dire les CHN ;
- les structures de soins spécialisées créées pour la prise en charge de certaines maladies : ont été concernées le Centre national de lutte anti tuberculose (CNLAT), le Centre national de lutte contre la cécité (le CNLC), les Centres Raoul FOLLEREAU et le Centre national d'appareillage orthopédique du Burkina Faso (CNAOB) ;
- les Etablissements Publics de santé (EPS) non hospitaliers et l'Ecole nationale de santé publique. Les EPS non hospitaliers sont l'Agence nationale de régulation pharmaceutique (ANRP), le Centre national de transfusion sanguine (CNTS), l'Institut national de santé publique (INSP), le Laboratoire national de santé publique (LNSP), l'Office de santé des travailleurs (OST) ;
- les Directions générales : Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS), Direction générale de l'accès aux produits de santé (DGAP), Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et Direction générale de la santé publique (DGSP) ;
- les directions transversales comme le Bureau Comptabilité matières principal (BCMP), la Direction de l'Administration des Finances (DAF), la Direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM), la Direction du Développement Institutionnel et de l'Innovation (DDII), la Direction des archives et de la documentation (DAD), la Direction des systèmes d'information en santé, la Direction des marchés publics (DMP) et la Direction des ressources humaines (DRH) ;

A partir de l'analyse des attributions et des missions assignées aux différentes structures, la définition des profils nécessaires à chaque type de structure a été faite. Est donc disponible un répertoire des profils disponible dans chaque structure.

Les profils ne devant pas se trouver dans chaque type de structures ont été identifiés et leur redéploiement dans le type de structure appropriée est envisagé à travers le plan de redéploiement proposé.

INTRODUCTION

Le Ministère de la santé a engagé ces dernières années d'importantes réformes afin de résoudre la problématique des ressources humaines pour la santé (RHS). La mise en œuvre d'un Plan de développement des ressources humaines pour la santé (PDRS) 2013-2020, arrimé au Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2011-2020 révisé 2016-2020 a permis des avancées notables dont notamment :

- la poursuite du recrutement du personnel de santé de façon régulière et massive ; ainsi, chaque année, le ministère procède au recrutement de centaines d'agents de santé qui sont mis à la disposition des structures de santé ou placés dans les institutions de formation du secteur public en vue de leur formation aux métiers de la santé ;
- l'instauration depuis l'année académique 2013-2014 de l'examen unique pour la certification des formations paramédicales publiques et privées ; les élèves en fin de formation dans les écoles de formation du personnel paramédical sont soumis à la fin de leur formation à un examen unique de certification organisé par le ministère en vue de garantir la qualité de la formation ;
- la mise en œuvre d'un programme national de spécialisation médicale à travers le Projet de formation des spécialistes (PROFOS) ; depuis la création du projet en 2013, des centaines de bourses de formation sont offertes chaque année, sur financement essentiellement du budget national au personnel de santé pour la formation spécialisée ;
- l'élaboration des normes de personnels des formations sanitaires de soins de santé primaires à l'aide de l'approche Workload Indicators of Staffing Needs (WISN). Cet outil permet, à partir de la charge de travail dans les structures, de calculer le nombre de personnel nécessaire et de dégager ainsi les gaps de personnels.

Ces avancées ont entraîné une augmentation sensible des effectifs et des compétences des agents de santé : les effectifs globaux sont passés de 19 000 en 2010 à 30 052 en 2020 soit une augmentation de 58,2%¹. Cependant, des difficultés subsistent toujours dans la planification et la répartition des ressources humaines pour la santé, ce qui constitue un handicap dans l'utilisation efficace et efficiente de ces ressources dans la marche vers la Couverture sanitaire universelle (CSU). Ainsi, les faiblesses relevées dans le domaine de la gestion des ressources humaines² sont notamment l'insuffisance dans la gestion prévisionnelle des emplois et carrières, la répartition déséquilibrée des ressources humaines au détriment des zones reculées, la vacance de certains postes de travail, l'insuffisance dans la gestion et l'exploitation des compétences.

Or, la disponibilité d'un personnel compétent, motivé pour offrir des services de qualité sur l'ensemble du territoire est indispensable pour atteindre les objectifs assignés au ministère. En vue donc de rationaliser la dotation en personnel des structures de santé, il apparaît nécessaire de définir les ressources humaines par type de structures de soins. Cela éviterait l'affectation dans une structure de soins de personnel dont la présence n'est pas nécessaire et, partant, une meilleure répartition des RHS sur l'ensemble du territoire national.

La définition des ressources humaines par type de structure découle d'une démarche méthodique liée à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il s'agit ici, à partir de l'analyse des

¹ Evaluation du PNDS 2011-2020

² Document d'orientation de la gouvernance

missions et attributions d'une structure, de déterminer quels sont les profils de personnels qui sont nécessaires à cette structure pour l'exécution desdites missions. En effet, les missions et attributions constituent la raison d'être d'une structure et les emplois sont créés en fonction de ces missions et attributions afin d'avoir les compétences requises pour l'exécution des missions dévolues à la structure et atteindre ainsi les résultats recherchés.

La définition des profils de personnels par type de structure permettra de connaître les profils nécessaires et, à l'aide des normes de personnels établies notamment à partir de la charge de travail de la structure, de quantifier le personnel adéquat dont a réellement besoin la structure pour fonctionner normalement. Elle va contribuer à améliorer la planification des recrutements, des affectations et des formations des RHS ainsi qu'une meilleure utilisation des personnels de santé selon leur compétence. Les effets attendus de la rationalisation des recrutements et affectations sont une meilleure maîtrise des effectifs et partant, de la masse salariale, une amélioration de la qualité des prestations et une répartition spatiale judicieuse des RHS.

Une étude a donc été commanditée par le Ministère de la santé à travers la Direction des ressources humaines (DRH), avec l'appui du Programme d'appui à la politique sectorielle Santé 2 (PAPS2) sur financement de l'Union Européenne (UE). L'objectif général de l'étude est d'élaborer un document de définition des ressources humaines pour la santé par structure de soins. Les objectifs spécifiques sont :

- faire le point de la composition des équipes actuelles par type d'établissement et par niveau ;
- analyser l'offre de soins pour déterminer les profils manquants ;
- proposer une équipe type par niveau de soins ;
- identifier et décrire les différents profils par type d'établissement et par niveau de soins ;
- décrire la composition d'une équipe ;
- proposer un plan de redéploiement ou de recrutement.

Les résultats attendus à la fin de l'étude sont :

- la disponibilité d'un document de définition des RHS par structure de soins ;
- une proposition d'un plan de redéploiement du personnel en fonction des profils-types des RHS des structures.

Le présent document expose les recommandations et suggestions (chapitre III) après avoir présenté l'état des lieux de l'organisation du Ministère (Chapitre I) et les résultats de l'étude (Chapitre II).

CHAPITRE I : ETAT DES LIEUX DE L'ORGANISATION DU MINISTERE DE LA SANTE

La santé est un droit fondamental au Burkina Faso qui est inscrit dans la Constitution. Le Ministère de la santé est chargé d'assurer le meilleur état de santé possible pour l'ensemble de la population à travers un système de santé performant. A cet effet, il dispose d'un cadre institutionnel (Section I), d'un cadre organisationnel (Section II) ainsi que d'infrastructures de soins et de RHS (Section III.) qui lui permettent de prendre en charge les questions relatives à la santé des citoyens.

SECTION I : LE CADRE INSTITUTIONNEL

Ce cadre est essentiellement composé des textes juridiques encadrant le fonctionnement du ministère (I.1) et des textes juridiques encadrant la gestion des RHS (I.2).

I.1 Les textes juridiques de l'organisation des structures

Il existe des textes qui règlementent le domaine de la santé (le code de santé par exemple), des référentiels incontournables dans les questions de santé (la Politique nationale de santé, le Plan national de développement sanitaire 2011-2020 révisé, le Programme de développement économique et social). Ces référentiels ne seront toutefois pas examinés dans le cadre de cette étude.

Nous nous intéresserons plus spécialement aux textes qui règlementent en particulier l'organisation du département, l'organisation des structures déconcentrées, l'organisation des prestations de soins.

A. Le décret N° 2018-0093/PRES/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé

Ce décret détermine les structures dudit département ministériel qui sont organisés autour de deux (2) entités : le cabinet du ministre et le secrétariat général.

Le cabinet du ministre regroupe notamment les conseillers techniques, l'inspection technique, la cellule des chargés de mission, les secrétariats permanents et techniques. Le même décret détermine les attributions de chacune de ces structures en indiquant que celles des secrétariats techniques et permanents sont définies par leur texte de création.

Le secrétariat général comprend notamment les structures centrales, les structures déconcentrées, les structures rattachées et les structures de mission. Seules les attributions des structures centrales sont décrites et le décret prévoit que les attributions des structures déconcentrées seront précisées par un arrêté et celles des autres structures par leur texte de création.

L'arrêté N°2016- 068/MS/CAB du 6 avril 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement des structures déconcentrées du Ministère de la santé détermine les attributions, décrit l'organisation et le fonctionnement des directions régionales et des districts sanitaires. Il établit les liens fonctionnels entre les Centres hospitaliers régionaux et les directions régionales et organise le système de soins dans les régions.

B. Le décret N° 2014-61/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements Publics de santé (EPS)

Ce décret indique que les EPS, qui sont des structures rattachées, assurent la prévention des risques sanitaires, le diagnostic, le traitement et la surveillance des malades, des blessés et des femmes enceintes en tenant compte des aspects psychologiques et socioéconomiques des patients. Ils participent de concert avec les autres structures compétentes, aux actions de formation et de recherche, aux activités de santé publique (article 3).

Ce décret prévoit des statuts particuliers pour définir les attributions, l'organisation et le fonctionnement des EPS hospitaliers et non hospitaliers.

C. Le décret N° 2015-1268/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 9 novembre 2015 portant statuts particuliers des Centres hospitaliers régionaux.

Il indique que les Centres hospitaliers régionaux (CHR) sont des centres de référence du deuxième niveau (article 2) et rappelle leur mission qui est de faire le diagnostic, le traitement et la surveillance des malades, des blessés et des femmes enceintes en tenant compte des aspects psychologiques, socio-économiques des patients dont ils assurent l'hébergement.

Il décline l'organisation des CHR, qui sera complétée par l'Arrêté N° 2016- 488/MS/CAB du 8 octobre 2016 portant organisation et fonctionnement des CHR. Outre les directions traditionnelles (Direction de l'Administration et des Finances, Direction des Ressources Humaines, Direction des Services Généraux et de la Logistique, Agence Comptable, Direction de la Qualité, Direction des Services Médico Techniques, Direction des Soins Infirmiers et Obstétricaux, Direction du Contrôle Interne), ce texte prévoit que chaque CHR a la latitude de créer d'autres directions ou services utiles à son fonctionnement sur délibération du Conseil d'Administration.

D. Les statuts particuliers des Centres hospitaliers universitaires adoptés par le décret N°2015-1624/PRES-TRANS/PM/MS/ MESS/ MEF du 28 décembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des CHU.

Il en ressort que les CHU sont des centres de soins où sont organisés les enseignements publics médical, odontologique, pharmaceutique, l'enseignement post universitaire et paramédical et la recherche médicale dans le respect des malades et de leurs droits.

Ces différents textes règlementent le fonctionnement des structures de soins qui utilisent les RSH pour l'exécution de leurs missions. Aussi, convient-il d'examiner les textes qui encadrent la gestion des Ressources humaines en santé (GRHS).

I.2 Les textes juridiques de la GRHS

Il existe de nombreux textes concernant la GRHS mais nous nous intéresserons essentiellement aux textes législatifs et réglementaires pouvant servir de base à la gestion des personnels de santé.

A. Les textes législatifs

Dans le domaine législatif, il s'agit de la loi N°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique d'Etat et la Loi N° 057-2017/AN du 19 décembre 2017 portant statut de la fonction publique hospitalière.

En ce qui concerne la loi N° 081 précitée, jusqu'à une date récente, ce texte régissait la carrière des personnels du Ministère de la santé qui sont pour la plupart, des fonctionnaires de l'Etat. Elle consacre les notions de métier, emploi, classe et institue par règlement le Répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME). Elle indique par ailleurs que les emplois permanents sont prévus dans un tableau prévisionnel qui détermine le nombre et la nature des emplois nécessaires à la réalisation des missions essentielles et secondaires de chaque administration centrale et déconcentrée de l'Etat.

Pour ce qui est de la loi N° 057-2017/AN du 19 décembre 2017, elle indique que les structures publiques de soins sont organisées en Etablissement public de santé (EPS) et que les agents de la FPH sont l'ensemble des personnes recrutées et affectées au sein d'un EPS pour assurer une mission de service public. Cette loi aussi consacre le regroupement des fonctionnaires par famille d'emplois, emplois, postes de travail, classes et dispose que les emplois permanents sont prévus dans un tableau prévisionnel qui détermine le nombre et la nature des emplois nécessaires à la réalisation des missions essentielles et secondaires de chaque établissement de santé (article 13).

Ces deux textes posent ainsi les jalons de la rationalisation des effectifs des personnels de l'Etat et de la fonction publique hospitalière (FPH).

B. Les textes règlementaires

Parmi les textes règlementaires, nous citerons le décret N° 2017-0213/PRES/PM/MFPTPS du 19 avril 2017 portant adoption du guide méthodologique d'élaboration du tableau prévisionnel des emplois et des effectifs (TPEE) des ministères et institutions publiques et le décret N° 2019-1111/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 15 novembre 2019 portant répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME).

Comme indiqué précédemment, le décret de 2017 met en place un outil de la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs dans l'Administration publique, le TPEE. Celui-ci participe à une meilleure maîtrise de la masse salariale par la maîtrise des effectifs et à une meilleure planification des recrutements et des formations.

Le RIME organise le service public en métiers, familles d'emplois et en emplois. Les emplois de la santé sont classés dans le métier 9 « santé humaine et animale » (le RIME en compte 10). Les emplois sont regroupés dans dix-sept (17) familles d'emplois et on compte actuellement trente-cinq (35) emplois dans le domaine de la santé humaine. Des nouveaux emplois sont créés et des emplois existants vont certainement disparaître.

Le décret N°2021-038/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 21 avril 2021 portant statut particulier du métier santé humaine et animale consacre effectivement les familles d'emplois dénombrées dans le RIME ; il précise les attributions des différents emplois, les modes et conditions d'accès à ces emplois ainsi que leur classification catégorielle.

Dans le cadre de notre étude, nous nous sommes basés sur ces textes qui induisent des changements au niveau des personnels et qui doivent être pris en compte, sous peine de produire un document qui sera très vite dépassé.

SECTION II : LE CADRE ORGANISATIONNEL

En vue d'exécuter les missions qui lui sont dévolues, le Ministère de la santé s'est doté d'une organisation administrative (A) et d'une organisation technique (B.) qui lui permettent d'exécuter ses missions.

II.1 L'organisation administrative du Ministère de la santé

Sur le plan administratif, le ministère comprend trois (3) niveaux :

-Le niveau central est le niveau de conception, d'orientation et d'élaboration des politiques, des programmes et des plans de développement en matière de santé. Il est représenté par le Cabinet du ministre, le Secrétariat général, les structures centrales (directions générales, directions centrales et directions techniques) et les structures rattachées (EPS, projets et programmes...). A ce niveau, les quatre (4) directions générales du ministère ont fait l'objet d'analyse dans leurs attributions et missions.

La Direction générale de la santé publique (DGSP) est chargée de l'animation du programme national de santé publique (PNSP) et met en œuvre toute la fonction santé publique. Elle est responsable du programme budgétaire « santé publique ».

La Direction générale de l'offre de soins (DGOS) est chargée de l'animation de la prestation de soins au bénéfice des populations et le Directeur général est responsable du programme budgétaire « offre de soins ». La DG coordonne et organise tout ce qui est offre de soins et assure le suivi des EPS.

La Direction générale de l'accès aux produits de santé (DGAP) a pour missions de mettre à la disposition de la population les produits de santé. Elle a la responsabilité du programme budgétaire « accès aux produits de santé ».

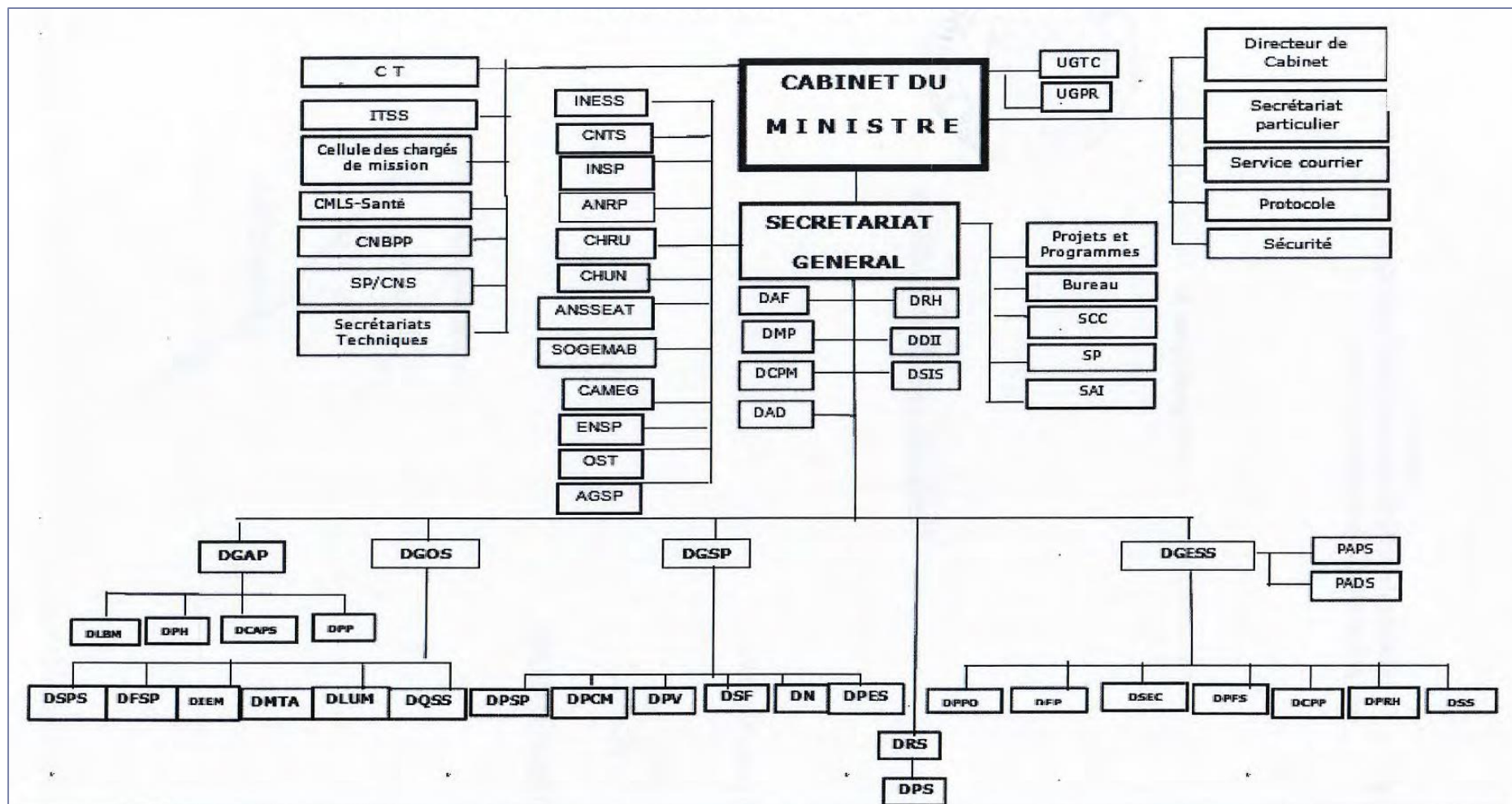
La Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) anime le programme national de gouvernance du secteur et le Directeur général est responsable du programme budgétaire « pilotage et soutien »

- le niveau intermédiaire est le niveau du suivi et de la mise en œuvre des politiques et programmes et des plans nationaux de développement. Il est constitué par les directions régionales qui sont au nombre de 13 et sont donc chargées, en collaboration avec les autres structures du ministère, de mettre en œuvre la politique sanitaire du gouvernement dans les régions sanitaires qui épousent les contours des régions administratives. Elles supervisent les équipes cadres de districts (ECD), cordonnent et contrôlent les activités des services et établissements publics, privés et e la médecine et pharmacopée traditionnelles ;

- **le niveau périphérique** : c'est le niveau opérationnel où sont mis en œuvre les plans et programmes de santé. Il comprend les directions provinciales (non encore fonctionnelles) et/ou les districts sanitaires (au nombre de 70). Le district sanitaire est la structure la plus déconcentrée chargée de la planification opérationnelle et de la mise en œuvre des programmes de santé.

Cette organisation administrative peut être appréhendée à partir de l'organigramme ci-contre.

Figure 1 : Organigramme du MS



A cette organisation administrative, est juxtaposée une organisation du système de soins en trois (3) niveaux également. Il s'agit ici du système de soins du sous- secteur sanitaire public car il existe deux (2) autres sous-secteurs ayant aussi leur organisation mais qui n'entrent pas dans le champ de notre étude : il s'agit du sous-secteur privé et du sous-secteur traditionnel.

II.2 L'organisation technique du système de soins public

Bien que les autres sous-secteurs jouent parfaitement leur rôle dans la prise en charge des problèmes de santé des populations, nous nous intéresserons ici uniquement au sous- secteur public. Le système public de soins est de type pyramidal à trois (3) niveaux assurant les soins primaires, secondaires et tertiaires :

- le premier niveau correspond au district sanitaire qui comprend deux (2) échelons de soins :

➤ Le premier échelon de soins est constitué par les Centres de Santé et de

Promotion Sociale (CSPS), les Centres médicaux, les dispensaires et maternités isolés, les infirmeries de garnison. Ils sont les structures de base du système de santé et servent de porte d'entrée au système. Ils dispensent un Paquet minimum d'activités (PMA) composé de soins curatifs, préventifs et promotionnels ;

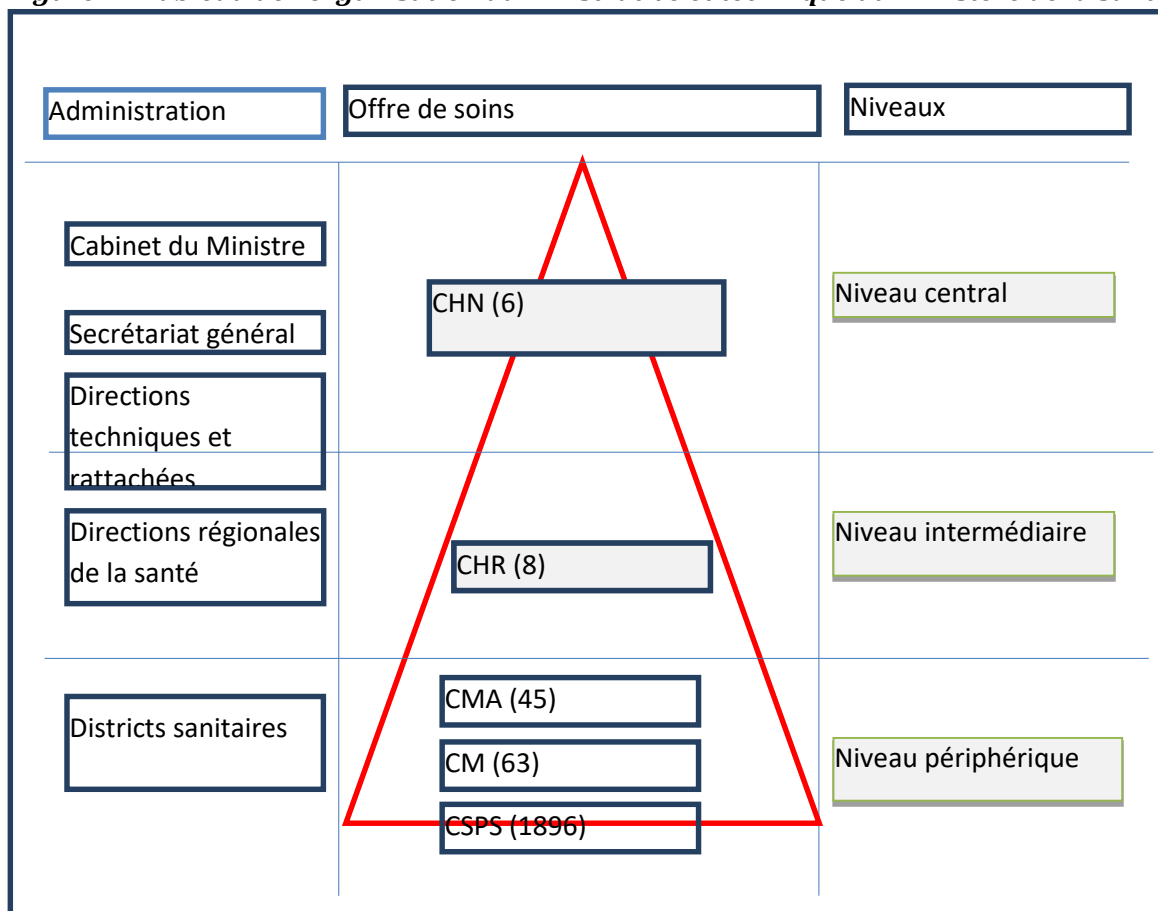
➤ Le deuxième échelon de soins est le Centre médical avec antenne Chirurgicale (CMA) ou hôpital de district. Il sert de référence aux CSPS et vient en complément au premier échelon en dispensant un paquet complémentaire d'activités (PCA) : chirurgie, examens para cliniques, consultations médicales générales et spécialisées, etc ;

- **Le deuxième niveau est constitué par les Centres Hospitaliers Régionaux (CHR)** qui sont au nombre de neuf (9) et servent de référence et de recours aux CMA ;

- **le troisième niveau, le plus élevé, est celui des Centres Hospitaliers Nationaux (CHN)** qui assurent des soins spécialisés, la formation et la recherche. Il comprend les Centres hospitaliers universitaires (CHU) dont un à vocation régionale (le CHUR de Ouahigouya).

L'organisation administrative et technique du Ministère de la santé décrite ainsi est schématisée par le tableau ci-dessous.

Figure 2 : Tableau de l'organisation administrative et technique du Ministère de la santé



L'organisation ainsi décrite a permis la mise en place des infrastructures sanitaires et des ressources humaines pour les animer.

SECTION III. LA SITUATION DES INFRASTRUCTURES ET DES RHS

Il paraît intéressant de présenter ici l'état des lieux sur le plan infrastructures (1.2.1) et sur le plan des ressources humaines (1.2.2.).

III.1 La situation des infrastructures sanitaires

Comme indiqué précédemment, les formations sanitaires sont organisées de façon pyramidale en trois niveaux de soins comme suit :

- **le premier niveau** comporte deux (2) échelons constitués d'abord des CSPS/CM : le CSPS est la structure la plus périphérique du système de soins et quand il est complet, il comprend en général un dispensaire, une maternité, un dépôt de médicaments essentiels génériques (DMEG) et trois (3) logements en milieu rural. Il met en œuvre le PMA (paquet minimum d'activités), dispose de quelques lits pour la mise en observation des malades et n'a pas de véritable service d'hospitalisation. Le CM quant à lui est aussi une structure de premier échelon dirigée par un médecin où, en plus du PMA, sont offertes aux populations des prestations médicales,

paramédicales spécialisées et qui dispose de structures d'appui au diagnostic comme le laboratoire et l'imagerie médicale. Il dispose aussi en principe de possibilités d'hospitalisation de malades.

Ensuite, le second échelon est constitué du CMA qui met en œuvre le Paquet complémentaire d'activités (PCA) et sert de référence aux formations sanitaires du premier échelon du district. Il dispose de services techniques, de services de soutien et d'administration ;

- **le deuxième niveau** dont les formations sanitaires (CHR) servent de références et de recours à celles du premier niveau de toute la région et offrent des prestations spécialisées, font de la formation et de la recherche ;

- **le troisième niveau** est constitué des Centres hospitaliers nationaux pour les soins spécialisés, la formation et la recherche et servent de référence aux structures du deuxième niveau.

La situation des structures de soins se présente comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Synthèse des formations sanitaires sur le territoire national³

Régions	CSPS		CM	CMA	CHR	CHN
	Complets fonctionnels	Isolés Fonctionnels				
Boucle du Mouhoun	222	28	12	5	1	0
Cascades	96	2	4	1	1	0
Centre	94	5	12	2	0	4
Centre -Est	160	7	6	6	1	0
Centre-Nord	157	5	8	3	1	0
Centre-Ouest	211	9	10	3	1	0
Centre-Sud	114	14	3	4	0	0
Est	143	8	7	4	1	0
Hauts-Bassins	186	3	6	5	0	1
Nord	205	20	11	4	0	1
Plateau Central	150	9	3	3	1	0
Sahel	110	1	4	3	1	0
Sud-Ouest	114	13	3	3	1	0
Total (Mai 2020)	1962	124	89	46	9	6

Il s'agit ici d'une synthèse de la situation des formations sanitaires fonctionnelles. N'ont pas été prises en compte les structures en cours de construction ou dont les chantiers sont bloqués, les structures construites mais non fonctionnelles. Il faut aussi préciser que les CHN sont tous

³ Source : Construit à partir du document Situation des formations sanitaires du système de santé public (DEP Ministère de la santé, 2020)

des Centres hospitaliers universitaires (CHU), ce qui fait que ce terme a tendance à disparaître et amène souvent à indiquer que les CHU sont les structures de troisième niveau. Or, les CHR peuvent devenir universitaires (cas de celui de Ouahigouya qui est appelé CHUR et d'autres CHR sont engagés sur la même voie) et la question est posée de savoir à quel niveau appartient le CHUR ? Dans le cadre de cette étude, les données du CHUR de Ouahigouya que nous avons exploitées ayant été prises en compte au niveau des CHU, nous le comptabilisons donc à ce niveau.

III.2 La situation des RHS

Elle sera présentée selon les différents niveaux. Il faut préciser qu'avec les nouveaux référentiels règlementant la gestion des personnels de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique hospitalière, le décret N° 2021-038/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 21/04/2021 portant statut particulier du « métier santé humaine et animale » a été adopté. Ce projet consacre la disparition de certains emplois et l'apparition de nouveaux avec le relèvement du niveau de recrutement ou pas. Les emplois en cours d'extinction sont bien sûr maintenus dans la situation qui est présentée.

La mise en œuvre de la fonction publique hospitalière (FPH) a entraîné la création de l'Agence nationale de gestion des soins de santé primaires (AGSP). En effet, le statut général de la FPH prévoit que les structures de soins publiques sont organisées en Etablissement publics de santé. L'AGSP a donc été créé comme un EPS doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et sa mission est d'organiser et de gérer les soins de santé primaires au niveau du district et des services de soins spécialisés.

Il en découle que les personnels des structures de soins autres que les CHR et CHN relèvent de l'AGSP : du reste, les statuts précisent que les directions régionales, entités chargées de la mise en œuvre des missions de l'AGSP au niveau régional, sont dirigées par les directeurs régionaux de la santé⁴.

La loi N° 057 indique que les fonctionnaires de la FPH sont les personnes ayant été nommées et titularisées dans un emploi permanent des établissements publics de santé (EPS). Sont donc assujettis à la FPH, les agents des CHU, CHR, des EPS hospitaliers et non hospitaliers et les agents de l'AGSP), soit un effectif d'environ 29 000 agents.

La situation des RHS est présentée selon les niveaux de soins.

A. Les RHS du premier niveau

Il s'agit des agents des formations sanitaires du premier niveau, c'est-à-dire les agents travaillant dans les CSPS, les CM, les CMA et regroupés au sein de l'AGSP.

⁴ Statuts particuliers de l'AGSP adoptés par le Décret N° 2019-0812/PRES/PM/MS/MINEFID/MFPTPS du 7/08/2019

Tableau 2 : Situation des RHS au niveau de l'AGSP

Emplois	Régions													
	Boucle du Mouhoun	Cas-cades	Centre	Centre Est	Centre Nord	Centre Ouest	Centre Sud	Est	Hauts Bassins	Nord	Plateau Central	Sahel	Sud - Ouest	Total général
Accoucheuse auxiliaire	136	79	666	83	82	191	78	101	273	175	103	87	82	2136
Accoucheuse brevetée	123	57	13	70	72	61	39	96	77	87	56	79	79	909
Adjoint administratif	0	0	2	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	5
Adjoint de secrétariat	1	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	1	0	5
Adjoint des cadres hospitaliers	14	4	19	6	11	12	6	8	14	13	8	7	10	132
Adjoint Social	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Administrateur des hôpitaux et des services de santé	7	3	8	6	4	8	5	6	6	8	4	1	7	73
Agent de bureau	1	1	1	1	0	1	0	0	4	1	2	1	0	13
Agent de liaison	1	0	2	2	0	1	0	1	0	3	0	0	1	11
Agent itinérant de santé et d'hygiène communautaire	256	205	389	239	182	301	119	184	377	216	177	167	158	2970
Agent spécialisé en Gestion des ressources humaines	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	0	4

Agent technique de la statistique	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Aide comptable	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2
Assistant Biologiste médicale	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2
Assistant en gestion des ressources humaines	1		1	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	6
Assistante Sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Attaché de santé	96	26	316	94	55	74	56	55	209	58	84	31	73	1227
Attaché d'éducation spécialisée	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Biologiste médical	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Blanchisseur/Agent de buanderie	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	2
Cadre préparateur d'Etat en pharmacie	1	1	1	0	1	1	0	1	3	0	0	0	1	10
Caissier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
Chauffeur	17	16	6	8	12	16	4	7	20	13	6	11	10	146
Chauffeur ambulancier	5	0	0	0	0	2	0	1	4	7	2	0	0	21
Chirurgien-dentiste généraliste	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Comptable	0	0	5	0	0	1	1		1	0	0	0	1	9

Conseiller de Santé	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Conseiller des Affaires sociales	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Conseiller en gestion des ressources humaines	0	0	2	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	5
Cuisinier	0	0		0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Educateur Social	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	7
Garçon ou fille de salle	54	20	41	38	31	29	28	42	68	41	29	37	43	501
Gardien	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2
Gérant DRD	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	0	5
Gestionnaire des hôpitaux et des services de santé	22	10	23	22	20	16	8	19	25	16	13	16	18	228
Infirmier breveté	113	88	248	93	87	142	57	113	138	109	71	92	103	1454
Infirmier d'Etat	472	240	542	371	369	354	223	413	537	402	320	355	344	4942
Ingénieur du génie sanitaire	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	2
Manipulateur d'Etat en électroradiologie	10		6	2	2	6	3		4	2	2	3	2	42
Manipulateur de radiologie médicale	0	0	0	1	0	0	0	6	0	1	0	0	1	9
Manœuvre	1	0	2	0	1	0	1	3	1	1	0	1	0	11

Masseur kinésithérapeute	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Matrone	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Médecin généraliste	56	21	44	52	53	50	33	42	38	54	29	44	53	569
Médecin spécialiste	5	2	53	3	5	2	5	2	10	6	6	2	2	103
Nutritionniste Médical	1	0	1	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0	6
Pharmacien généraliste	10	5	9	6	7	9	4	9	9	9	4	4	6	91
Préparateur d'État en Pharmacie	13	5	11	2	3	5	3	3	12	5	4	2	4	72
Psychologue	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Sage-femme ou maïeuticien d'Etat	333	158	530	254	258	280	166	276	399	261	214	247	195	3571
Secrétaire	5	2	5	1	2	1	1	1	1	1	3	1	1	25
Secrétaire dactylographe	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	2
Secrétaire de direction	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Sociologue	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Technicien Supérieur de Santé	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Technicien biomédical	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1

Technicien d'état du génie sanitaire	15	9	16	11	10	14	8	15	13	12	7	9	11	150
Technicien de laboratoire médical	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	4
Technicien d'Hygiène et d'Assainissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2
Technicien d'hygiène Hospitalière	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	1	0	0	4
Technicien Polyvalent	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Technologiste biomédical	35	13	52	30	17	23	22	22	35	17	24	19	20	329
Total général	1808	965	3039	1400	1288	1608	875	1428	2287	1524	1179	1219	1228	19 848

Il s'agit des personnels de l'AGSP dans les districts sanitaires et les régions. Les personnels des EPS ne sont pas concernés. On remarque la présence de personnels non spécifiques au ministère, ne faisant pas partie des emplois du domaine de la santé mais pourtant nécessaires pour la bonne marche des structures de santé.

B. Situation des RHS au deuxième niveau

Comme indiqué précédemment, c'est le niveau des CHR qui servent de référence et de recours aux CMA. A cet effet, ils mettent en œuvre les soins spécialisés, font de la formation et de la recherche.

La situation de leurs RHS se présente comme suit.

Tableau 3 : Situation des RHS au niveau CHR⁵

Emplois	Structures									Total général
	CHR Banfora	CHR Dédougou	CHR Dori	CHR Fada N'Gourma	CHR Gaoua	CHR Kaya	CHR Koudougou	CHR Tenkodogo	CHR Ziniaré	
Accoucheuse auxiliaire	1	0	0	0	3	0	0	0	0	4
Accoucheuse brevetée	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Adjoint de secrétariat	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Adjoint des cadres hospitaliers	8	5	1	2	6	3	5	7	1	38
Adjoint Social	1	0	0	0	0	0	1	0	0	2
Administrateur des hôpitaux et des services de santé	4	5	8	3	4	7	3	5	4	43
Administrateur des services financiers	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Agent d'assainissement	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1

⁵ Source Annuaire statistique des RHS, DRH 2020

Agent de bureau	0	0	0	0	1	0	1	1	1	4
Agent de comptabilité	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Agent de liaison	1	1	1	1		1	1	1	0	7
Agent de maintenance	2	1			1	0	1	0	0	5
Agent de recouvrement	1	4	4	9	0	0	5	0	0	23
Agent de vente	0	0	0	7	0	0	0	0	0	7
Agent itinérant de santé et d'hygiène communautaire	1	0	0	0	0	0	0	2	0	3
Agent spécialisé en Gestion des ressources humaines	0	0	0	0	1	0	1	2	1	5
Aide archiviste	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Aide buandier	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Aide comptable	2	0	0	1		0	1	6	0	10
Aide Kinésithérapeute	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Analyste Programmeur	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Archiviste d'Etat	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Assistant Biologiste médicale	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1

Assistant en gestion des ressources humaines	0	1	0	0	0	2	0	0	0	3
Attaché de santé	79	49	46	51	55	68	95	53	35	531
Auxiliaire en pharmacie	15	6	7	0	9	0	5	14	0	56
Biologiste médical	0	1	1	1		1	1	1	0	6
Blanchisseur/Agent de buanderie	2	0	1	2	1	3	0	1	0	10
Brancardier	1	0	0	0	3	0	2	2	0	8
Cadre d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	1	2	0	3
Cadre préparateur d'Etat en pharmacie	0	1	0	0	0	0	1	0	0	2
Caissier	8	9	5	0	6	8	4	8	0	48
Chauffeur	0	5	4	4	6	4	8	6	0	37
Chauffeur ambulancier	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Chirurgien-dentiste généraliste	2	1	1	2	1	1	1	2	0	11
Comptable	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Conseiller de Santé	2	0	3	1		1	1	2	0	10
Conseiller en gestion des ressources humaines	0	1	0	1	1	1	1	1	1	7
Contrôleur du Trésor	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1

Cuisinier	0	0	0	2	0	0	1	0	0	3
Dactylographe	0	0	0	1	0	0	1	0	0	2
Educateur Social	1	1	0	1	1	3	1	1	0	9
Electricien	0	0	1	1	0	0	1	2	0	5
Garçon ou fille de salle	35	32	22	27	31	26	38	37	1	249
Gardien	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Gérant DRD	0	0	0	0	0	10	0	0	0	10
Gestionnaire des hôpitaux et des services de santé	5	6	9	4	4	5	8	7	0	48
Infirmier breveté	20	18	6	6	6	12	5	9	0	82
Infirmier d'Etat	121	101	112	124	95	75	120	88	26	862
Informaticien	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Inspecteur du Trésor	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9
Maintenancier biomédical	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Manipulateur de radiologie médicale	7	4	5	7	7	5	4	3	6	48
Manœuvre	6	0	5	0	1	0	3	1	0	16
Manœuvre brancardier	0	0	0	5	0	0	0	0	0	5

Masseur kinésithérapeute								2		2
Médecin généraliste	37	19	36	20	32	21	21	33	7	226
Médecin spécialiste	15	17	19	19	13	13	27	21	7	151
Menuisier	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Nutritionniste Médical	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Opticien	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Orthopédiste d'Etat	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Pharmacien généraliste	3	3	3	4	1	3	3	2	1	23
Pharmacien spécialiste	0	1	0	0	0	0	2	1	1	5
Plombier	0	1	0	1	1	0	1	1	0	5
Préparateur d'État en Pharmacie	3	3	1	1	3	3	1	3	2	20
Régisseur de morgue	0	1	0	0	1	1	0	1	0	4
Reprographe	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Sage-femme ou maïeuticien d'Etat	48	40	36	58	49	43	52	47	20	393
Secrétaire	2	1	0	1	3	2	2	0	0	11
Secrétaire Dactylographe	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Secrétaire dactylographe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1

Secrétaire de direction	0	1	1	0	0	0	1	2	0	5
Standardiste	0	0	0	0	2	1	2	0	0	5
Technicien d'état du génie sanitaire	3	3	2	2	3	2	7	3	1	26
Technicien de laboratoire médical	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Technicien de Santé	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Technicien d'hygiène Hospitalière	2	1	0	2	2	1	1	2	6	17
Technicien supérieur en Génie Biomédical	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Technicien supérieur en ophtalmologie	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2
Technologiste biomédical	16	15	11	13	14	13	18	15	6	121
Total général	462	361	355	390	369	342	464	409	128	3280

Ce tableau présente la situation des RHS en service dans les CHR, structure de soins du deuxième niveau dans la pyramide sanitaire. Outre les emplois du domaine de la santé, nous y trouvons des personnels issus d'autres emplois ; il s'agit essentiellement des emplois transversaux, administratifs, financiers et de soutien. Autre remarque importante : le CHUR de Ouahigouya ne figure pas sur cette compilation, leurs données ayant été comptabilisées avec les centres hospitaliers universitaires.

C. La situation des RHS du troisième niveau

C'est le niveau de référence le plus élevé, le dernier dans la pyramide sanitaire. Il faut remarquer la prise en compte des RHS du CHUR de Ouahigouya parmi les structures du troisième niveau. Il est évident que la formation universitaire qui y est dispensée recommande la présence d'un certain nombre de compétences à même de relever le plateau technique qui est au-dessus de celui d'un simple centre hospitalier régional. Cependant, d'autres centres hospitaliers régionaux emboîtent le pas avec la formation universitaire d'où l'intérêt de clarifier leur place dans la pyramide sanitaire.

La situation des RHS dans ces structures se présente comme suit.

Tableau 4 : Situation des RHS au niveau CHN⁶

Emplois	Structures						Total général
	CHU-B	CHUP-CDG	CHUR-OHG	CHU-SS	CHU-T	CHU-YO	
Accoucheuse auxiliaire	0	0	1	2		2	5
Accoucheuse brevetée	0	0	1	0	0	0	1
Adjoint administratif	0	1	0	0	0	0	1
Adjoint de secrétariat	0	0	0	1	0	0	1
Adjoint des cadres hospitaliers	3	3	5	3	0	3	17
Adjoint Social	0	0	1	1	1	0	3
Administrateur des affaires sociales	1	1	1	1	0	0	4
Administrateur des hôpitaux et des services de santé	5	4	4	4	4	7	28
Administrateur des services financiers	1	0	0	0	0	1	2
Agent d'accueil	0	7	0	0	1	0	8
Agent de bureau	0	4	0	6	0	6	16
Agent de liaison	1	2	1	3	2	2	11
Agent de maintenance	1	0	0	0	0	0	1
Agent de recouvrement	2	2	3	13	2	23	45
Agent de vente	0	0	0	28	0	0	28

⁶ Source : Annuaire statistique RHS, DRH 2020

Agent d'hôtellerie	0	0	0		1	0	1
Agent itinérant de santé et d'hygiène communautaire	0	0	0	1	0	0	1
Agent spécialisé en Gestion des ressources humaines	0	1	1	1	0	0	3
Aide comptable	0	0	0	0	3	5	8
Aide-soignant	0	0	0	0	69	0	69
Aide-archiviste	1	0	0	0	1	0	2
Aide-comptable	0	2	0	0	0	0	2
Archiviste d'Etat	0	0	1	1	0	0	2
Assistant Biologiste médicale	0	0	0	0	0	1	1
Assistant en gestion des ressources humaines	3	3	1	1	0	1	9
Assistant en Science et Technique de L'Information et de la Communication	1	0	0	0	0	0	1
Attaché de santé	96	51	81	213	47	279	767
Attaché des affaires sociales	0	0	0	1	0	3	4
Auxiliaire en pharmacie	6	4	9	0	0	15	34
Billeteur	0	0	0	0	0	1	1
Biologiste médical	2	1	1	1		2	7
Blanchisseur/Agent de buanderie	2	4	0	0	6	0	12
Brancardier	2		0	0	0	44	46
Cadre de santé en rééducation	1	1	0	0	0	0	2
Cadre manipulateur d'Etat en électroradiologie médicale	2	2	0	1	0	3	8
Cadre préparateur d'Etat en pharmacie	0	0	1	2	0	0	3
Caissier	12	9	8		11	11	51
Chargé de la Communication et des relations Publiques	0	1	0	1	0	0	2

Chauffeur	5	6	5	5	5	7	33
Chirurgien-dentiste spécialiste	2	0	1	1	4	17	25
Chirurgien-dentiste généraliste	2	0	3	4	2	1	12
Communicateur	0	0	0	0	1	1	2
Comptable	0	1	1	6	8	6	22
Conseiller de Santé	0	1	3	3		2	9
Conseiller en gestion des ressources humaines	1	2	1	2	1	2	9
Conservateur des archives	0	1	0	0	0		1
Contrôleur des Services Financiers	0	0	0	0	0	2	2
Couturier	0	0	0	0	0	3	3
Cuisinier	0	0	0	0	0	2	2
Dactylographe	0	0	1			0	1
Docum-dossier-admini	0	0	0	0	1	0	1
Docum-dossiers-médicaux	0	0	0	0	2	0	2
Economiste	0	0	0	0	0	1	1
Educateur Social	2	0	1	1	0	0	4
Educatrice sociale	0	1	0	0	0	0	1
Electricien	2	0	0	1	2	4	9
Enseignant des lycées et collèges	0	0	0	0	0	1	1
Garçon ou fille de salle	46	43	32	105	70	207	503
Gardien	0	0	0	1	0	2	3
Gestionnaire des hôpitaux et des services de santé	3	7	6	3	4	9	32
Guichetier	0	0	0	0	0	9	9
Infirmier breveté	1	46		45		125	217
Infirmier d'Etat	143	104	116	223	91	193	870
Informaticien	0	2	0	2	0	4	8

Ingénieur adjoint en génie biomédical	1	0	0	1	0	1	3
Ingénieur biomédical	0	1	0	0	0	0	1
Ingénieur de conception en informatique	0	0	0	0	1	0	1
Ingénieur de génie Sanitaire	1	0	0	0	0	0	1
Ingénieur des travaux en informatique	1	0	0	0	0	0	1
INGENIEUR-LOG	0	0	0	0	1	0	1
Inspecteur des impôts	0	1	0			0	1
Inspecteur du Trésor	1	2	0	1		1	5
Instituteur Adjoint Certifié	1		0	0	0	0	1
Instituteur certifié	0	1	0	0	0	0	1
jardinier	0		0	0	0	1	1
Kinésithérapeute	0	2	0	0	0	4	6
Lunettier	0		1	0	0	0	1
Magasinier	0	1	0	0	2	0	3
Maintenancier biomédical	0	0	0	0	0	1	1
Manipulateur d'Etat en électroradiologie	11	11	7	13	6	19	67
Manœuvre	0	2	3	1	3	12	21
Manutentionnaire	0	0	1	0	0	0	1
Masseur kinésithérapeute	1			3	3		7
Médecin généraliste	25	1	29	25	16	16	112
Médecin spécialiste	79	35	61	110	62	139	486
Menuisier	1	0	0	1	0	2	4
Ouvrier	0	0	1	2	3	0	6
Pharmacien généraliste	2	0	6	2	3	4	17
Pharmacien spécialiste	4	8	2	10	6	13	43

Plombier	2	0	0	2	2	1	7
Portier	0	0	0	0	0	1	1
Préparateur d'État en Pharmacie	6	4	1	5	8	11	35
Prothésiste	0	0	0	0	0	1	1
Psychologue	0	1	0	1		4	6
Réceptionniste	7	0	0	0	0	0	7
Régisseur de morgue	0	0	0	0	2	0	2
Reprographe	1	0	0	1	1	0	3
Sage-femme ou maïeuticien d'Etat	73	0	53	105	30	73	334
Secrétaire	14	6	0	1	3	38	62
Secrétaire dactylographe	0	0	1	7	0	0	8
Secrétaire de direction	0	0	2	4	1	1	8
Secrétaire médical	0	0	0	4	9	0	13
Sociologue	0	0	0	0	0	1	1
Soudeur	0	0	0	0	0	3	3
Standardiste	0	3	0	5	2	4	14
Tailleur	0	0	0	1	0	0	1
Technicien d'état du génie sanitaire	1	1	2	3	1	4	12
Technicien de laboratoire médical	0	0	0	0	0	2	2
Technicien de maintenance	1	0	1	0	0	0	2
Technicien de maintenance biomédicale	0	2	0	0	0	0	2
Technicien de maintenance informatique	0	0	0	0	0	2	2
Technicien de maintenance téléphonique	0	0	0	0	0	1	1
Technicien de Stérilisation	0	0	0	4	0	0	4
Technicien d'hygiène Hospitalière	0	0	2	2	0	0	4

Technicien En froid et climatisation	0	0	0	0	0	1	1
Technicien supérieur biomédical	0	0	1	0	0	1	2
Technicien supérieur en Imagerie Médicale	0	0	0	1	0	0	1
Technicien Téléphoniste	0	0	0	1	0	1	2
Technicienne en Economie	0	0	0	1	0	0	1
Technologiste biomédical	19	22	16	29	12	42	140
Total général	601	421	480	1033	516	1412	4463

C'est la configuration des RHS dans les structures de soins du troisième niveau qui est présentée ainsi. On note un nombre élevé de spécialistes à ce niveau qui est le dernier recours.

Il apparaît, au regard de ce qui précède, que le Ministère de la santé s'est doté d'une organisation administrative juxtaposée à une organisation technique comportant chacune trois (3) niveaux, en vue d'exécuter les missions qui lui sont dévolues. Au niveau des prestations de soins, à chaque niveau correspond un paquet de prestations et partant, un niveau de compétence des RHS en charge de ses prestations. Les RHS sont donc disposées à ces différents niveaux pour l'accomplissement des prestations de santé selon leur emploi et leurs compétences.

A côté des structures de soins des différents niveaux, il y a des structures de soins spécialisés dénommés « centres nationaux » rattachés à des directions générales et qui exécutent des prestations de soins aux populations. Il s'agit :

- du **Centre national de lutte contre la cécité (CNLC)** : c'est le centre de référence pour la prise en charge des affections de l'œil et les anomalies de la vision et, à ce titre, il est chargé notamment d'établir les protocoles thérapeutiques,
- du **Centre national d'appareillage orthopédique (CNAOB)** : il est chargé d'assurer la consultation médicale en réadaptation fonctionnelle, d'assurer les activités d'appareillage orthopédique et de réadaptation fonctionnelle, de mener la recherche opérationnelle en vue d'améliorer l'appareillage et rééducation fonctionnelle en collaboration avec le service de suivi évaluation et les autres structures compétentes ;
- du **Centre national de lutte anti tuberculose (CNLAT)** : c'est le centre de référence pour la prise en charge des affections morbides de la tuberculose. A ce titre, il est chargé de confirmer le diagnostic mycobactériologie, d'assurer la prise en charge globale de cas de tuberculose, de contribuer à la formation et à la supervision des agents de santé, de participer aux recherches opérationnelles dans le cadre de la lutte contre la tuberculose, de participer aux essais cliniques de nouvelles thérapies ;

- du **Centre Raoul Follereau (CRF)** : c'est le centre de référence pour la prise en charge des affections morbides de la filariose lymphatique, de la trypanosomiase humaine africaine, des complications de la lèpre et des affections dermatologiques en général. A ce titre, il est chargé de confirmer les diagnostics de la lèpre et des affections dermatologiques, d'établir les protocoles thérapeutiques de la lèpre et des affections dermatologiques, de participer aux essais cliniques de nouvelles thérapies sur la lèpre et les affections dermatologiques en collaboration avec les autres structures.

- du **Centre de radiothérapie** et du **Centre de médecine physique et réadaptation** de création récente et qui sont en train de se mettre en place. De ce fait, leurs RH ne figurent pas dans le présent tableau mais pourront être intégrés par la suite.

Tableau 5 : Répartition des effectifs par emplois des structures spécialisés⁷

EMPLOIS	CNLAT	CNLC	TOTAL
Adjoint des cadres hospitaliers	1	1	2
Assistant biologiste	1	0	1
Attachés de santé	0	9	9
Chauffeur	0	1	1
Comptable	1	0	1
Gardien	1	0	1
Garçon ou fille de salle	1	1	2
Gestionnaire des hôpitaux	1	0	1
Infirmier breveté	5	0	5
Médecin généraliste	1	0	1
Médecin spécialiste	1	2	3
Préparateur d'Etat en pharmacie	1	0	1
Technologiste biomédical	3	0	3
TOTAL	17	14	31

⁷ Nous n'avons pas obtenu les données du CNAOB et du CRF

Comme indiqué précédemment, nous avons enquêté au niveau des structures centrales, essentiellement les directions générales, afin d'avoir une situation globale des RH dans ces structures que nous allons présenter ci- dessous après les données des EPS non hospitaliers.

D)- Les RHS des EPS non hospitaliers

Les Etablissements publics de santé non hospitaliers sont :

- l'Agence nationale de régulation pharmaceutique (ANRP) ; elle a pour missions essentielles l'élaboration des textes et normes règlementaires, l'homologation des produits de santé, l'octroi des licences d'exploitation et d'exercice, l'information pharmaceutique et contrôle de la publicité, la surveillance
- le Centre national de transfusion sanguine (CNTS) ;
- l'Institut national de santé publique (INSP) ;
- le Laboratoire national de santé publique (LNSP) ;
- l'Office de santé des travailleurs (l'OST).

Ont été prises en compte à ce niveau les RHS de l'Ecole nationale de santé publique (ENSP) qui assure essentiellement la formation initiale et continue des personnels paramédicaux.

Les ressources de ces établissements se présentent comme suit.

Tableau 6 : Répartition des RHS des EPS non hospitaliers

Emplois	Structures						Total général
	ANRP	CNTS	ENSP	INSP	LNSP	OST	
Accoucheuse brevetée	1	0	0	0	0	0	1
Adjoint administratif	2		2	0	0	0	4
Adjoint de secrétariat	0	0	0	1	0	0	1
Adjoint des cadres hospitaliers	0	9	1	2	1	2	15
Administrateur des hôpitaux et des services de santé	1	0	0	7	1	1	10
Administrateur des services financiers	0	2	1	0	0	1	4
Agent d'accueil	0	0	0	0	0	1	1
Agent de bureau	0	0	2	3	0	0	5
Agent de laboratoire	0	0	0	0	21	0	21

Agent de liaison	1	4	10	2	4	6	27
Agent de maintenance	0	0	0	0	1		1
Agent de recouvrement	0	0	0	0	0	5	5
Agent itinérant de santé et d'hygiène communautaire	0	2	1	0	0		3
Agent spécialisé en Gestion des ressources humaines	0	0	0	1	1	1	3
Aide cuisinière	0	12	0	0	0	0	12
Aide Electricien	0	0	0	1	0	0	1
Aide laborantin	0	0	0	2	0	0	2
Aide magasinier	0	1	0	0	0	0	1
Aide-comptable	0	0	11		4	6	21
Aide-mécanicien	0	0	0	1	0	0	1
Archiviste d'Etat	0	0	0	0	0	1	1
Assistant Biologiste médicale	0	1	0	1	0	0	2
Assistant de laboratoire	0	0	0	0	2	0	2
Assistant en communication	0	0	0	0	1	0	1
Assistant en gestion des ressources humaines	1	2	2	1	0	3	9
Attaché de santé	0	21	122	6	2	168	319
Attaché d'éducation spécialisée	0	1	2		0	0	3
Auxiliaire de laboratoire	0	0	0	3	0	0	3
Bibliothécaire	0	0	1	0	0	0	1
Biochimiste	0	0	0	1	1	0	2
Biologiste	0	0	0	1	0	0	1
Biologiste médical	0	1	0	14	3	1	19
Cadre manipulateur d'Etat en électroradiologie médicale	0	0	3	0	1	0	4
Cadre préparateur d'Etat en logistique	0	0	0	1	0	0	1

Cadre préparateur d'Etat en pharmacie	1	3	2	2	3	2	13
Caissier	0	0	0	0	0	3	3
Chargé de la Communication et des relations Publiques	0	0	0	1	0	0	1
Chargé de Recherche	0	0	0	1	0	0	1
Chauffeur	4	33	11	6	9	10	73
Chimiste	0	0	0	0	1	0	1
Chirurgien-dentiste généraliste	0	0	0	0	0	2	2
Comptable	2	0	11	3	17	8	41
Conseiller de Santé	0	0	36	0	0	0	36
Conseiller d'éducation	0	0	5	0	0	0	5
Conseiller des affaires culturelles	0	0	0	0	1	0	1
Conseiller en gestion des ressources humaines	1	2	1	3	2	1	10
Contrôleur des Services Financiers	0	0	0	1	0	0	1
Démographe	0	0	0	2	0	0	2
Directeur de la Comptabilité Matière et de la Logistique	0	0	0	1	0	0	1
Docteur vétérinaire	0	0	0	1	0	0	1
Documentaliste	0	0	0	1	0	0	1
Economiste de la Santé	0	0	0	1	0	0	1
Educateur Social	0	3	0	0	0	0	3
Garçon ou fille de salle	1	17	3	4	33	3	61
Gardien	0	0	13	1	0	3	17
Gestionnaire des hôpitaux et des services de santé	1	12	6	12	1	5	37
Gestionnaire-commerciale	0	0	0	0	1	0	1
Gestionnaire-comptable	0	0	0	0	1	0	1
Infirmier breveté	0	61	0	0	0	2	63

Infirmier d'Etat	1	82	11	14	0	2	110
Informaticien	0	0	1	2	0	0	3
Ingénieur agroalimentaire	0	0	0	0	2	0	2
Ingénieur biomédical	0	0	0	1	0	0	1
Ingénieur de conception en informatique	0	0	0	2	0	0	2
Ingénieur de génie Sanitaire	0	0	1	0	0	0	1
Ingénieur des travaux en informatique	0	0	0	1	0	1	2
Inspecteur des impôts	0	0	1	0	1	0	2
Inspecteur du Trésor	1	1	1	1	1	1	6
Instituteur certifié	0	0	1	0	0	0	1
Juriste	0	0	0	1	0	0	1
Magasinier	0	4	0	0	0	0	4
Manipulateur d'Etat en électroradiologie	0	0	0	0	0	7	7
Manœuvre	0	5	9	2	8	4	28
Mécanicien	0	0	0	1	0	0	1
Médecin généraliste	0	14	2	45	1	41	103
Médecin spécialiste	0	8	4	27	1	20	60
Microbiologiste	0	0	0	0	1	0	1
Pharmacien généraliste	12	6	0	10	2	1	31
Pharmacien spécialiste	26	10	0	6	14	1	57
Préparateur d'État en Pharmacie	5	0	1	1	3	0	10
Professeur certifié des Lycées et Collèges	0	0	0	1	0	0	1
Professeur d'éducation physique	0	0	1	0	0	0	1
Professeur Hospitalo-Universitaire	0	0	0	0	0	1	1
Reprographe	0	2	7	0	1	2	12
Sage-femme ou maïeuticien d'Etat	0	0	13	0	0	4	17
Secrétaire	3	18	19	2	11	1	54

Secrétaire comptable	0	0	0	3	0	0	3
Secrétaire dactylographe	0	1	0	0	0	1	2
Secrétaire de direction	0	1	0	6	0	9	16
Secrétaire médical	0	0	0	2	0	0	2
Standardiste	0	3	2	2	2	0	9
Technicien d'état du génie sanitaire	0	1	0	4	5	0	10
Technicien de laboratoire médical	0	0	3	0	16	0	19
Technicien supérieur en génie sanitaire	0	0	0	0	2	0	2
Technicien supérieur en maintenance industrielle	0	0	0	0	1	0	1
Technicien supérieure en Microbiologie	0	0	0	0	2	0	2
Technologiste biomédical	0	56	4	35	18	16	129
Total général	64	399	327	257	204	347	1598

E) Les RHS des directions générales

Le Ministère de la santé comprend quatre (4) directions générales dont les responsables ont été enquêtés dans le cadre de cette étude. Une fiche de collecte de données a été remplie par ces structures qui se présentent comme suit.

La Direction générale de la santé publique (DGSP) est chargée de l'animation du programme national de santé publique (PNSP) et met en œuvre toute la fonction santé publique. Elle est responsable du programme budgétaire « santé publique ». Elle comprend, selon l'Arrêté N° 2018-933/MS/CAB de la 4/10/2018 portant organisation et fonctionnement de la DGSP des services internes (secrétariat, service administratif et financier, service des RH, service appui technique, service de planification et suivi-évaluation) et six (6) directions techniques qui sont :

- la Direction de la promotion et de l'éducation pour la santé (DPES) ;
- la Direction de la prévention et du contrôle des maladies non transmissibles (DPCM) ;
- la Direction de la protection de la santé des populations (DPSP) ;
- la Direction de la prévention par les vaccinations (DPV) ;
- la Direction de la santé de la famille (DSF) ;
- la Direction de la nutrition (DN)

Le personnel de la DGSP est reparti comme suit :

Tableau 7 : Répartition des RH de la DGSP par emploi et par structure

Emploi	DGSP	Total général						
	DGSP	DN	DPCM	DPES	DPSP	DPV	DSF	
Adjoint de secrétariat	1	0	0	0	0	0	0	1
Adjoint des cadres hospitaliers	0	0	1	0	2	1	1	5
Administrateur des hôpitaux et des services de santé	1	1	0	1	1	1	1	6
Agent de bureau	1	1	0	0	2	0	0	4
Agent de liaison	2	2	0	1	1	0	0	6
Agent itinérant de santé et d'hygiène communautaire	0	0	0	0	1	0	0	1
Aide-comptable	1	0	0	0	0	1	1	3
Assistant Biologiste médicale	0	0	0	0	1	0	0	1
Assistant de direction	0	0	0	0	1	0	0	1
Attaché de santé	1	1	14	6	40	12	12	86
Biologiste médical	0	0	0	0	1	0	0	1
Cadre préparateur d'Etat en pharmacie	0	0	0	0	4	3	1	8
Chauffeur	3	5	3	3	26	4	4	48
Chauffeur mécanicien	0	0	0	0	1	0	0	1
Chirurgien -dentiste spécialiste	0	0	1	0	0	0	0	1
Chirurgien-dentiste généraliste	0	0	0	0	1	0	0	1
Comptable	0	1	0	1	6	1	0	9
Conducteur offset	0	0	0	1	0	0	0	1
Conseiller de santé	0	0	0	1	2	0	3	6
Garçon ou fille de salle	0	0	2	2	5	2	0	11
Gardien	0	0	0	2	2	0	1	5
Gestionnaire des hôpitaux et des services de santé	2	4	1	1	8	1	1	18

Infirmier breveté	0	0	0	1	7	0	0	8
Infirmier d'Etat	0	0	0	0	3	0	0	3
Ingénieur	1	0	0	0	0	0	0	1
Ingénieur de génie Sanitaire	0	0	0	0	5	0	0	5
Logisticien de santé	0	1	0	0	0	0	0	1
Manœuvre	0	0	0	1	0	0	0	1
Médecin généraliste	0	1	0	0	10	1		12
Médecin spécialiste	5	1	4	2	13	3	6	34
Nutritionniste Médical	0	13	0	0	0	0	0	13
Pharmacien généraliste	1	0	0	0	4	2	2	9
Pharmacien spécialiste	0	1	0	0	2	0	0	3
Préparateur d'État en Pharmacie	0	1	0	0	8	0	1	10
Psychologue	0	0	0	1	0	0	0	1
Sage-femme ou maïeuticien d'Etat	0	0	0	0	1	0	4	5
Secrétaire	0	0	1	1	3	0	0	5
Secrétaire de direction	1	1	0	0	1	1	1	5
Technicien d'état du génie sanitaire	0	0	0	0	9	1	0	10
Technicien de laboratoire médical	0	0	0	0	2	0	0	2
Technicien en Hygiène et Epidémiologie	0	0	0	0	1	0	0	1
Technologiste biomédical	0	2	0	0	9	0	0	11
Total général	20	36	27	25	183	34	39	364

La Direction générale de l'offre de soins (DGOS) est chargée de l'animation de la prestation de soins au bénéfice des populations et le Directeur général est responsable du programme budgétaire « offre de soins ». La DG coordonne et organise tout ce qui est offre de soins et assure le suivi des EPS. Elle est organisée autour de cinq (5) services internes (Secrétariat, service administratif et financier, service des RH, service d'appui technique et assurance qualité, service de la planification et du suivi-évaluation) et de cinq (5) directions techniques qui sont :

- la Direction des formations sanitaires publiques (DFSP) ;
- la Direction du secteur privé de santé (DSPS) ;
- la Direction de la qualité des soins et de la sécurité des patients (DQSS) ;
- la Direction de la logistique et des urgences médicales (DLUM) ;
- la Direction de la médecine traditionnelle et alternative (DMTA) ;
- la Direction des infrastructures, des équipements et de la maintenance (DIEM).

Le personnel est réparti ainsi qu'il suit.

Tableau 8 : Répartition des effectifs par emploi de la Direction générale de l'offre de soins

Emploi	DGOS							Total général
	DFSP	DGOS	DIE M	DLU M	DMT A	DQS S	DSPS	
Adjoint de secrétariat	0	0	0	0	0	1	0	1
Administrateur des hôpitaux et des services de santé	7	1	0	1	0	0	0	9
Agent de liaison	2	0	0	0	0	0	0	2
Architecte	0	0	1	0	0	0	0	1
Assistant en gestion des ressources humaines	0	1	0	0	0	0	0	1
Attaché de santé	1	1	0	3	1	2	3	11
Cadre manipulateur d'Etat en Radiologie	0	0	1	0	0	0	0	1
Cadre préparateur d'Etat en pharmacie	0	1	1	0	1	1	0	4
Chauffeur	3	3	0	0	0	0	0	6
Comptable	1	0	0	0	0	0	0	1
Conseiller de santé	2	0	0	1	1	7	0	11
Garçon ou fille de salle	0	1	0	0	0	0	0	1

Gestionnaire des hôpitaux et des services de santé	0	0	1	1	2	2	1	7
Infirmier d'Etat	0	0	0	1	0	0	0	1
Ingénieur biomédical	0	0	5		0	0	0	5
Ingénieur de génie Sanitaire	0	0	0	0	0	3	0	3
Ingénieur des travaux publics	0	0	1	0	0	0	0	1
Médecin spécialiste	5	3	0	2	0	4	1	15
Pharmacien spécialiste	0	2	0	0	3	0	0	5
Secrétaire	1	1	0	0	0	0	0	2
Sociologue	0	0	0	0	1	0	0	1
Technicien d'état du génie sanitaire	0	0	0	0	0	1	0	1
Technicien supérieur biomédical	0	0	2	0	0	0	0	2
Technicien supérieur en génie civil	0	0	3	0	0	0	0	3
Total général	22	14	15	9	9	21	5	95

La Direction générale de l'accès aux produits de santé (DGAP) a pour missions de mettre à la disposition de la population les produits de santé. Elle a la responsabilité du programme budgétaire « accès aux produits de santé ». Elle est organisée autour de quatre (4) services internes (Secrétariat, service administratif et financiers, service des RH et service d'appui technique et management de la qualité) et de quatre (4) directions techniques qui sont :

- la Direction de la politique pharmaceutique (DPP) ;
- la Direction de la gestion de la chaîne d'approvisionnement en produits de santé (DCAPS) ;
- la Direction de la pharmacie hospitalière (DHP) ;
- la Direction des laboratoires de biologie médicale (DLBM).

Tableau 9 : Répartition des effectifs par emploi de la Direction générale de l'approvisionnement des produits pharmaceutiques

Emploi	DGAP					Total général
	DCAPS	DGAP	DLBM	DPH	DPP	
Adjoint des cadres hospitaliers	0	1	0	0	0	1
Agent de bureau	0	1	0	0	0	1
Agent de liaison	0	1	0	0	0	1
Agent spécialisé en Gestion des ressources humaines	0	1	0	0	0	1
Aide-comptable	0	0	0	0	1	1
Attaché de santé	0	1	0	0	0	1
Biochimiste	0	0	1	0	0	1
Biologiste médical	0	0	1	0	0	1
Chauffeur	1	1	0	0	0	2
Comptable	1	0	0	0	0	1
Garçon ou fille de salle	1	0	0	0	0	1
Gestionnaire des hôpitaux et des services de santé	0	0	1	0	0	1
Infirmier d'Etat	0	0	0	1	0	1
Logisticien de santé	1	0	0	0	0	1
Pharmacien généraliste	0	1	2	1	3	7
Pharmacien spécialiste	9	3	2	3	3	20

Secrétaire	1	0	0	0	0	1
Secrétaire de direction	0	1	0	0	0	1
Technicien de laboratoire médical	0	0	1	0	0	1
Technologiste biomédical	0	0	4	0	0	4
Total général	14	11	12	5	7	49

La Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) anime le programme national de gouvernance du secteur et le Directeur général est responsable du programme budgétaire « pilotage et soutien ». La DGESS comprend quatre (4) services (secrétariat, service des ressources humaines, service administratif et financier, service d'appui technique aux directions) et sept (7) directions techniques qui sont :

- la Direction du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation (DSEC) ;
- la Direction des statistiques sectorielles ;
- la Direction de la formulation de la politique et des stratégies sectorielles (DFP) ;
- la Direction de la prospective et de la planification opérationnelle (DPPO);
- la Direction du partenariat et du financement de la santé (DFPS);
- la Direction de la production des ressources humaines (DPRH) ;
- la Direction de la coordination des projets et programmes (DCPP).

Les ressources humaines sont réparties au sein de la DGESS comme suit.

Tableau 10 : Répartition des effectifs par emploi de la DGESS

Emploi	DGESS								Total
	DCPP	DFP	DG	DPFS	DPPO	DPRH	DSEC	DSS	
Adjoint de secrétariat	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Adjoint des cadres hospitaliers	0	0	0	0	0	0	0	3	3
Adjoint technique de la statistique	0	0	0	0	0	0	0	4	4
Administrateur des hôpitaux et des services de santé	2	1	3	8	0	0	0	0	14
Agent de bureau	1		2	1	0	0	1		5
Agent de liaison	0	0	0	0	1	0	0		1
Agent technique de la statistique	0	0	0	0	0	0	0	3	3
Assistant en Economie	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Assistant en gestion des ressources humaines	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Attaché de santé	0	1	0	0	0	0	0	5	6
Chauffeur	2	1	3	1	1	1	1	0	10
Chauffeur mécanicien	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Conseiller de santé	0	0	1	0	0	1	0	0	2
Conseiller des affaires économiques	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Conseiller en gestion des ressources humaines	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Economiste de la Sante	0	0	1	0	3	0	1	0	5
Garçon ou fille de salle	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Gestionnaire des hôpitaux et des services de santé	1	2	0	0	1	1	1	0	6
Informaticien	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Manipulateur de radiologie médicale	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Médecin généraliste	0	0	0	0	1	0	1	0	2
Médecin spécialiste	2	1	2	1	0	1	2	3	12
PEDAGOGIE	0	0	0	0	0	2	0	0	2

Préparateur d'État en Pharmacie	1	0	0	0	1	0	0	0	2
Secrétaire	1	0	1	0	0	1	0	1	4
Sociologue	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Total général	10	6	16	12	10	8	7	23	92

Les entretiens que nous avons eus avec leurs responsables révèlent que les missions qui leur sont attribuées sont accomplies mais l'apport de certaines compétences est souhaité pour une meilleure qualité des productions. Ainsi par exemple, il est demandé des statisticiens (DGESS), des médecins spécialistes en épidémiologie et santé publique (DGSP).

F). Les RHS des structures transversales

Les directions transversales sont les directions de support existant dans tous les ministères. Il s'agit du Bureau de la comptabilité matières (BCM), de la Direction des archives et de la documentation (DAD), de la Direction de l'Administration des finances (DAF), de la Direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM), de la Direction des ressources humaines (DRH), de la Direction du développement institutionnel et de l'innovation (DDII) et de la Direction des systèmes d'information en santé (DSIS) dont les ressources humaines sont présentées ci- dessous.

Tableau 11 : Répartition des effectifs par emploi des structures transversales

Emploi	Structures transversales								Total général
	BCMP	DAD	DAF	DCP M	DMP	DRH	DSIS	D DI	
Adjoint administratif	0	0	2	0	0	0	1	0	3
Adjoint de secrétariat	0	0	0	0	0	5	1	0	6
Adjoint des cadres hospitaliers	0	0	1	0	0	1	1	0	3
Adjoint technique de la statistique	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Administrateur des hôpitaux et des services de santé	2	0	11	0	1	0	0	0	14
Administrateur des services financiers	0	0	1	0	3	0	0	0	4
Agent de bureau	0	0	0	0	2	0	1	0	3

Agent de liaison	0	0	1	1	1	3	0	0	6
Agent spécialisé en Gestion des ressources humaines	0	0	0	0	0	7	0	0	7
Agent technique de la statistique	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Aide archiviste	0	1	0	0	0	2	0	0	3
Aide-comptable	1	0	1	0	0	0	0	0	2
Archiviste d'Etat		6		1	0	2	1	0	10
Assistant en gestion des ressources humaines	0	0	0	0	0	11	0	0	11
Assistant STIC	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Attaché de santé	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Chauffeur	0	0	5	2	1	2	1	0	11
Chauffeur mécanicien	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Comptable	1	1	10	0	0	0	0	0	12
Conseiller en Etudes et en Analyses	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Conseiller en gestion des ressources humaines	0	0	0	0	0	9	0	0	9
Conseiller en STIC	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Conservateur des archives	0	0	0	0	0	2	0	0	2
Contrôleur des Services Financiers	0	0	1	0	2	0	0	0	3
Contrôleur du Trésor	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Garçon ou fille de salle	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Gardien	1	0	0	0	0	1	0	0	2
Gestionnaire des hôpitaux et des services de santé	2	0	6	0	1	0	0	0	9
Informaticien	0	0	0	0	0	0	8	0	8
Magasinier	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Médecin spécialiste	0	0	0	0	0	0	1	2	2
Secrétaire	0	0	1	0	0	0	0	1	2

Secrétaire administratif	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Secrétaire de direction	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Technicien de maintenance informatique	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Total général	8	8	44	8	11	48	17	3	147

Les directions transversales comportent peu de professionnels des emplois du domaine de la santé et n'échappent pas à l'insuffisance de personnel que vivent les autres structures du ministère.

Au regard de la situation générale des ressources humaines en santé présentée ici, il apparaît que la dotation des structures de santé en personnel n'est pas uniforme pour les structures de même nature. On aurait pu s'attendre, en effet, à ce que les structures de même nature aient le même type de personnel mais le constat est que des emplois peuvent être présents dans une seule structure.

Il est nécessaire, en rapport avec les attributions et missions des structures, de définir les ressources humaines par type de structures afin de rationaliser la répartition du personnel de santé.

CHAPITRE II : LA DEFINITION DES RHS PAR STRUCTURES

Le Répertoire interministériel des emplois de l'Etat (RIME) qui organise le service public en métiers, famille d'emplois et en emplois, a été adopté par le décret N° 2019-1111/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 15 novembre 2019 portant répertoire des emplois interministériels des métiers de l'Etat. Il prévoit dix (10) métiers dont le métier « santé humaine et animale » qui compte quarante-six (46) emplois repartis en vingt et un (21) familles. Parmi ces vingt et une (21) familles, dix-sept (17) relèvent du domaine de la santé humaine, donc du ministère de la santé.

Le statut particulier du métier santé humaine et animale adopté par le décret N° 2021-038/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 21/04/2021 précise les attributions des différents emplois, les modes et conditions d'accès, la classification catégorielle et les passerelles entre les emplois. De nouveaux emplois ont été créés, d'autres ont été mis en extinction. Parmi ces emplois mis en extinction, il faut signaler ceux d'Accoucheuse brevetée, de Sage-femme ou Maïeuticiens d'Etat et d'Infirmier Diplômé d'Etat maintenus dans leur catégorie actuelle pour des raisons de carrière. Ces emplois seront donc pris en compte dans notre étude ainsi que les nouveaux emplois.

Les résultats de l'étude sont présentés à travers la composition des équipes de travail par niveaux de soins (Section 1), la définition des ressources humaines par niveau de soins (Section 2) et les recommandations (Section 3.).

SECTION I : LA DEFINITION DES RHS PAR STRUCTURES DE SOINS

Au regard des réformes en cours au niveau des prestations et en conformité avec le RIME et le statut particulier, une nouvelle configuration des RHS devrait apparaître au premier niveau qui concerne les CSPS (et autres structures isolées) et les CM pour le premier échelon et les CMA pour le second échelon.

Les deuxièmes et troisièmes niveaux pour lesquels il n'existe pas de normes de personnel pour le moment sont concernés par ces différents changements et utiliseront eux aussi les nouveaux personnels.

Il faut enfin rappeler que la présence d'autres profils au sein des structures de soins est nécessaire pour le bon fonctionnement de ces structures de santé. Il en est ainsi des financiers, des administratifs, des gestionnaires des RH, des informaticiens et du personnel de soutien (gardiens, manœuvres, chauffeurs, etc.).

I.1. Les RHS du premier niveau

Les structures de soins du premier niveau, en rappel, sont les CSPS, les CM et les CMA. Comme indiqué précédemment, les CSPS et les CM constituent le premier contact de la population avec les services de santé. Ils mettent en œuvre un ensemble d'activités préventives, curatives, promotionnelles et de réadaptation qui forment le PMA.

Les CMA constituent les centres de référence pour les formations sanitaires du premier échelon. Ils ont pour mission la mise en œuvre du PCA qui comprend notamment la prise en charge des cas référés par l'échelon inférieur, les consultations de spécialité et les activités de laboratoire et d'imagerie médicale. Les CMA disposent de services techniques, de services de soutien et de services administratifs.

Les activités mises en œuvre par les structures de soins de ce premier niveau sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Activités mises en œuvre dans les structures de soins du premier niveau

STRUCTURES	ACTIVITES MISES EN OEUVRE
CSPS	Diagnostic et traitement des affections courantes
	Soins obstétricaux et néonataux essentiels
	Suivi des enfants
	Consultations prénatales, post-natales et de suivi des enfants
	Accouchements
	Vaccinations
	Planification familiale
	Réadaptation
	Promotion de la santé
	Collecte, traitement et analyse de l'information sanitaire
	Activités de soutien et de gestion y compris la mobilisation de la communauté et l'autoévaluation par l'utilisation des données statistiques collectées
CM	Diagnostic et traitement des affections courantes
	Consultations prénatales, post-natales et de suivi des enfants
	Accouchements
	Vaccinations
	Planification familiale
	Services de soutien au diagnostic (imagerie médicale et laboratoire d'analyse médicale)
	Activités de soutien et de gestion y compris la mobilisation de la communauté et l'autoévaluation par l'utilisation des données statistiques collectées
CMA	Prise en charge des cas référés par les CSPS
	Prise en charge des urgences médicales, chirurgicales, gynécologiques et obstétricales
	Hospitalisation des malades
	Consultations de spécialités

	Activités de labo et d'imagerie médicale
	Contre référence
	Collecte, traitement et analyse de l'information sanitaire
	Activités de soutien et de gestion y compris la mobilisation de la communauté et l'autoévaluation par l'utilisation des données statistiques collectées

En fonction de ces activités et des profils de personnels contenus dans le RIME, la nouvelle configuration des RHS au premier niveau de soins pourrait se présenter ainsi.

Tableau 13 : Définition des RHS au premier niveau

STRUCTURES	RHS
CSPS	Accoucheuse brevetée (AB)
	Agent de santé communautaire
	Auxiliaire de pharmacie
	Chauffeur ambulancier
	Gardien
	Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)
	Sage-Femme ou Maïeuticiens d'Etat (SFME)
	Technicien d'hygiène hospitalière
CM	Chauffeur ambulancier
	Gardien
	Gestionnaire des hôpitaux
	Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option Soins infirmiers et obstétricaux (SIO)
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option pédiatrie
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option sciences obstétricales
	Médecin généraliste
	Préparateur d'Etat en pharmacie (PEP)
	Sage-Femme ou Maïeuticiens d'Etat (SFME)
	Technicien d'hygiène hospitalière
	Technicien de santé communautaire
	Technicien supérieur en biologie médicale
	Technicien d'Etat en génie sanitaire
Technologiste biomédical	
CMA	Adjoint de secrétariat
	Administrateur des services de santé
	Administrateur en logistique de santé
	Assistant de secrétariat
	Agent de liaison
	Biologiste médical
	Chauffeur
	Electricien
	Gardien

	Gestionnaire des services de santé
	Gestionnaire en logistique de santé
	Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)
	Infirmier niveau licence
	Ingénieur en imagerie médicale
	Ingénieur en sciences infirmières et obstétricales (toutes options sauf hémobiologie et hémodialyse)
	Ingénieur en sciences pharmaceutiques
	Médecin généraliste
	Médecin spécialiste
	Pharmacien généraliste
	Préparateur d'Etat en Pharmacie
	Plombier
	Sage-Femme ou Maïeuticiens d'Etat (SFME)
	Sage-Femme ou Maïeuticien niveau licence
	Technicien supérieur en nutrition et diététique
	Technicien supérieur en maintenance biomédicale spécialisée
	Technicien d'hygiène hospitalière
	Technicien supérieur en imagerie médicale
	Technologiste biomédical
DS/Siège	Adjoint en GRH et management des administrations
	Administrateur en logistique de santé
	Administrateur des services de santé
	Agent de liaison
	Assistant en GRH et management des administrations
	Assistant de secrétariat
	Conseiller de santé en management de la qualité
	Chauffeur
	Gardien
	Gestionnaire des services de santé
	Gestionnaire en logistique de santé
	Ingénieur en sciences infirmières et obstétricales option Soins Obstétricaux et Gynécologiques, ,
	Ingénieur en sciences infirmières et obstétricales option Soins Infirmiers
	Ingénieur en sciences infirmières et obstétricales option Epidémiologie
	Ingénieur en sciences pharmaceutiques
	Médecin généraliste
	Pharmacien généraliste
	Reprographe
	Technicien supérieur en santé communautaire
	Technicien supérieur du génie sanitaire
	Administrateur en logistique de santé
	Administrateur des services de santé
	Agent de bureau

DRS	Agent de liaison
	Assistant en archivistique
	Assistant en GRH et management des administrations
	Assistant de secrétariat
	Chauffeur
	Conseiller en GRH et management des administrations
	Conseiller de santé en santé de la reproduction
	Conseiller de santé en management de la qualité
	Gardien
	Gestionnaire des services de santé
	Gestionnaire en logistique de santé
	Ingénieur en sciences infirmières et obstétricales, Option Epidémiologie
	Ingénieur d'Etat du génie sanitaire
	Médecin spécialiste en santé publique,
	Nutritionniste
	Pharmacien généraliste
	Reprographe
Technicien supérieur en maintenance biomédicale spécialisée	

Les nouveaux profils de personnels et les nouveaux emplois issus du statut particulier sont pris en compte ainsi que les emplois mis en extinction mais maintenus pour des raisons de carrière. Il est escompté des retombées au niveau de la qualité des prestations compte tenu des compétences des RHS qui ont évolué du fait du niveau de recrutement plus élevé pour certains emplois. Aux emplois spécifiques, il faut adjoindre le personnel administratif, de soutien et d'appui dont les structures auront besoin pour fonctionner.

I.2. Les RHS du deuxième niveau

Le deuxième niveau de la pyramide sanitaire est constitué par les CHR qui sont des EPS dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière et régis par le décret sur les EPS⁸. Ces structures ont pour mission de faire le diagnostic, le traitement et la surveillance des malades, des blessés et des femmes enceintes en tenant compte des aspects psychologiques et socio-économiques des patients dont ils assurent l'hébergement. Ils participent en outre à des activités de formation, de recherche, à aux actions de santé publique, notamment aux actions d'éducation pour la santé et de prévention et à toutes actions médico-sociales coordonnées. Pour ce qui est de l'organisation, il faut souligner la possibilité pour chaque structure de créer des directions ou services sur délibération du

⁸ Décret N° 2014-615/PRES/TRANS/PM/MS/MEF du 24 juillet 2014

Conseil d'Administration⁹ d'où l'existence de services cliniques en plus des services médicotextiques, administratifs et communs.

Les CHR servant de référence et de recours pour les CMA de la région, les activités qui s'y mènent sont :

- la prise en charge des cas référés ;
- la consultation ;
- la visite médicale ;
- l'hospitalisation
- les soins ;
- la pharmacie ;
- le laboratoire ;
- l'imagerie médicale ;
- la gestion/administration ;
- l'IEC/CCC.

Pour ce qui est du personnel, on y retrouve certains des profils disponibles au premier niveau et les nouveaux profils nécessaires à l'exécution des missions dévolues à ce niveau de soins. Du fait de l'intensification de la pratique des soins spécialisés, le nombre des médecins spécialistes augmentera. On remarque l'apparition de la gestion/administration au niveau des activités. Compte tenu des effectifs en présence, il est nécessaire de disposer à ce niveau de personnel apte à prendre en charge ces questions : les personnels administratifs, financiers, d'appui et de soutien qui contribuent aussi au fonctionnement des CHR (secrétaire, agents de liaison, gestionnaires des ressources humaines, chauffeurs, gardiens...).

Tableau 14 : Définition des RHS du niveau CHR

STRUCTURES	RHS
	Adjoint de secrétariat
	Adjoint des cadres hospitaliers
	Adjoint en éducation sociale
	Adjoint en GRH et Management des Administrations
	Adjoint social
	Administrateur des services de santé
	Administrateur en logistique de santé
	Agent de buanderie
	Agent de liaison
	Agent de recouvrement (caissier)

⁹ Arrêté N° 2016-488/MS/SG du 8 octobre 2016 portant organisation et fonctionnement des Centres hospitaliers régionaux

Aide Archiviste
Aide comptable
Aide kinésithérapeute
Assistant en archivistique
Assistant en éducation sociale
Assistant en GRH et Management des Administrations
Assistant de secrétariat
Auxiliaire en pharmacie
Adjoint de secrétariat
Biologiste médical
Chauffeur
Chauffeur ambulancier),
Chirurgien- dentiste généraliste
Conseiller en archivistique
Conseiller en éducation sociale
Conseiller en GRH et Management des Administrations
Conseiller en communication
Conseiller de santé option management de la qualité
Contrôleur de trésor
Educateur social
Electricien
Garçons ou filles de salle
Gestionnaire des services de santé
Gestionnaire en logistique de santé
Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)
Infirmier niveau licence
Ingénieur en génie biomédical
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option ORL
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option anesthésie-réanimation
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option chirurgie générale
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option épidémiologie
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option médecine d'urgence
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option odontostomatologie
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option ophtalmologie
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option pédiatrie
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option psychiatrie
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option soins infirmiers et obstétricaux
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option soins obstétricaux et gynécologiques

Ingénieur en génie biomédical
Ingénieur en imagerie médicale
Ingénieur en sciences pharmaceutiques
Ingénieur des travaux informatiques
Inspecteur de trésor
Médecin généraliste
Médecin légiste
Médecin spécialiste en anatomie pathologie
Médecin spécialiste en anesthésie-réanimation
Médecin spécialiste en biologie clinique
Médecin spécialiste en cardiologie
Médecin spécialiste en chirurgie cardiaque
Médecin spécialiste en chirurgie dentaire
Médecin spécialiste en chirurgie générale
Médecin spécialiste en chirurgie maxillo-faciale
Médecin spécialiste en chirurgie orthopédie
Médecin spécialiste en chirurgie pédiatrique
Médecin spécialiste en dermatologie
Médecin spécialiste en endocrinologie diabétologie
Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique
Médecin spécialiste en hépato-gastro-entérologie
Médecin spécialiste en infectiologie
Médecin spécialiste en médecine interne
Médecin spécialiste en néphrologie
Médecin spécialiste en neurologie
Médecin spécialiste en ophtalmologie
Médecin spécialiste en ORL
Médecin spécialiste en pédiatrie
Médecin spécialiste en pneumologie-phtisiologie
Médecin spécialiste en psychiatrie
Médecin spécialiste en radiologie
Médecin spécialiste en traumatologie
Médecin spécialiste en urgences médicales
Médecin spécialiste en urologie
Nutritionniste
Technicien supérieur en technologie d'assistance médicale, option Ortho prothèse
Pharmacie spécialiste en biologie clinique
Pharmacie spécialiste en logistique pharmaceutique
Pharmacie spécialiste en pharmacie hospitalière
Pharmacie spécialiste en dermopharmacie
Pharmacie spécialiste en toxicologie
Pharmacien généraliste
Plombier

Préparateur d'Etat en Pharmacie
Psychologue clinicien
Régisseur de morgue
Reprographe
Sage-Femme ou Maïeuticiens d'Etat (SF/ME)
Sage-Femme ou Maïeuticiens niveau licence
Secrétaires médicaux
Technicien d'hygiène hospitalière
Technicien en froid et climatisation
Technicien supérieur des sciences de l'information et de la communication
Technicien supérieur en informatique (Maintenance réseau)
Technicien supérieur du génie sanitaire
Technicien supérieur en génie biomédical
Technicien supérieur en génie sanitaire
Technicien supérieur en imagerie médicale
Technicien Supérieur en maintenance biomédicale spécialisé
Technicien supérieur en technologie d'assistance médicale, option rééducation fonctionnelle
Technicien supérieur en nutrition et diététique
Technologiste biomédical

On note l'apparition à ce niveau de certains nouveaux profils d'emplois de la santé (technicien supérieur en assistance médicale...).

I.3. Les RHS du troisième niveau

C'est le dernier recours dans la pyramide sanitaire qui met en œuvre les soins spécialisés, la formation et la recherche. En fonction de leurs missions, la configuration des RHS au troisième niveau se présente comme suit.

Tableau 15 : Définition des RHS du niveau CHN

STRUCTURES	RHS FUTURES
	Adjoint en éducation sociale
	Adjoint de secrétariat
	Adjoint en archivistique
	Adjoint en GRH et management de l'administration
	Administrateur des services de santé
	Administrateur des services financiers
	Administrateur en logistique de santé
	Agent d'accueil
	Agent de bureau
	Agent de liaison
	Agent de recouvrement
	Agent d'hôtellerie

CHN	Aide comptable
	Assistant d'éducation sociale
	Assistant en archivistique
	Assistant en GRH et management des administrations
	Assistant de secrétariat
	Auxiliaire de pharmacie
	Biologiste médical
	Brancardier
	Buandier
	Caissier
	Chauffeur
	Chirurgien- dentiste généraliste
	Chirurgien- dentiste spécialiste (option à préciser)
	Comptable
	Conseiller de santé en management des services de santé
	Conseiller de santé en santé de la reproduction
	Conseiller de santé en management de la qualité
	Conseiller en Archivistique
	Conseiller en communication
	Conseiller en éducation sociale
	Conseiller en GRH et management des administrations
	Contrôleur du trésor
	Contrôleur des services financiers
	Couturier
	Educateur social
	Electricien
	Electronicien
	Gardien
	Gestionnaire des services de santé
	Gestionnaire en logistique de santé
	IDE/Infirmier Licence
	Ingénieur biomédical
	Ingénieur en imagerie médicale
	Ingénieur en génie sanitaire
	Ingénieur en sciences pharmaceutiques
	Ingénieur en informatique option travaux et réseau
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option anesthésie-réanimation
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option chirurgie générale
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option épidémiologie
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option hémodialyse

Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option médecine d'urgence
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option odontostomatologie
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option Pédiatrie
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option santé mentale
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option Soins Obstétricaux et Gynécologiques
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option ophtalmologie
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option ORL
Ingénieur en systèmes d'information médicale
Ingénieur en technologie d'assistance médicale : option rééducation fonctionnelle
Inspecteur du trésor
Médecin généraliste
Médecin spécialiste en anatomopathologie
Médecin spécialiste en anesthésie-réanimation
Médecin spécialiste en biologie clinique
Médecin spécialiste en cardiologie
Médecin spécialiste en cancérologie
Médecin spécialiste en cardiologie pédiatrique/cathétérisme cardiaque
Médecin spécialiste en chirurgie thoracique et cardiovasculaire
Médecin spécialiste en chirurgie générale
Médecin spécialiste en chirurgie maxillo-faciale
Médecin spécialiste en chirurgie orthopédie-traumatologie
Médecin spécialiste en Chirurgie pédiatrique
Médecin spécialiste en chirurgie physique et réadaptation
Médecin spécialiste en chirurgie viscérale
Médecin spécialiste en dermatologie-vénérologie
Médecin spécialiste en endocrinologie
Médecin spécialiste en gastroentérologie
Médecin spécialiste en gynécologie obstétrique
Médecin spécialiste en hématologie clinique
Médecin spécialisé en hémobiochimie
Médecin spécialiste en maladies infectieuses et tropicales
Médecin spécialiste en médecine interne
Médecin spécialiste en médecine d'urgence
Médecin spécialiste en neurologie
Médecin spécialiste en neurochirurgie
Médecin spécialiste en néphrologie
Médecin spécialiste en ophtalmologie

Médecin spécialiste en ORL et chirurgie cervico-faciale
Médecin spécialiste en pédiatrie
Médecin spécialiste en physiologie humaine
Médecin spécialiste en pneumologie
Médecin Spécialiste en Psychiatrie
Médecin spécialiste en radiologie et imagerie médicale
Médecin spécialiste en rhumatologie
Médecin spécialiste en santé publique
Médecin spécialiste en urologie
Menuiser
Nutritionniste
Pharmacien généraliste
Pharmacien spécialiste en approvisionnement pharmaceutique
Pharmacien spécialiste en bactériologie-virologie
Pharmacien spécialiste en biologie clinique
Pharmacien spécialiste en contrôle de qualité des produits de santé
Pharmacien spécialiste en dermatologie
Pharmacien spécialisé en galénique
Pharmacien spécialiste en gestion des approvisionnements pharmaceutiques et logistique de santé
Pharmacien spécialiste en immunologie
Pharmacien spécialiste en pharmacie hospitalière
Pharmacien spécialiste en parasitologie
Pharmacien spécialiste parasitologie-mycologie
Pharmacien spécialiste en pharmacie hospitalière
Pharmacien spécialiste en pharmacologie
Pharmacien spécialiste en toxicologie
Préparateur d'Etat en Pharmacie
Reprographe
Sage-Femme ou Maïeuticiens d'Etat (SF/ME)
Sage-Femme ou Maïeuticien Licence
Technicien en froid et climatisation
Technicien de stérilisation
Technicien d'hygiène hospitalière
Technicien supérieur en imagerie médicale
Technicien supérieur du génie sanitaire
Technicien supérieur en maintenance biomédicale spécialisée
Technicien supérieur en nutrition
Technicien supérieur en technologie d'assistance médicale, option Optométrie
Technicien supérieur en technologie d'assistance médicale, option ortho prothèse

	Technicien supérieur en technologie d'assistance médicale option Orthophonie
	Technicien supérieur en technologie d'assistance médicale : option Rééducation fonctionnelle
	Technologiste biomédical

Etant le niveau le plus élevé de la pyramide sanitaire, il est logique que l'on y retrouve la plupart des emplois du RIME surtout les emplois du niveau de compétence le plus élevé. Il faut ajouter aux RHS le personnel administratif, financier, de soutien et d'appui nécessaire pour le fonctionnement des structures.

I.4. LES RHS DES STRUCTURES DE SOINS SPECIALISES

Les structures de soins spécialisés comme indiqué auparavant, exécutent des prestations de soins d'un niveau élevé et mènent des travaux de recherche et d'essais cliniques. Il est alors nécessaire qu'elles puissent disposer de personnel de niveau supérieur pour l'exercice de leurs missions et attributions.

Les ressources humaines peuvent être définies comme suit.

Tableau 16 : définition des RHS des structures de soins spécialisés

STRUCTURES	EMPLOIS PREVUS
CNLAT	Assistant biologiste
	Attachés de santé
	Biologiste médical
	Chauffeur
	Comptable
	Gestionnaire des services de santé
	Assistants des ressources humaines
	Infirmier Diplômé d'Etat/Infirmier Licence
	ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option épidémiologie
	Médecin généraliste
	Médecin spécialiste en pneumologie
	Médecin spécialiste en santé publique
	Pharmacien généraliste
	Préparateur d'Etat en pharmacie
	Secrétaire
	Technologiste biomédical
Chauffeur	
Gestionnaire des hôpitaux	

CNLC	Assistants des ressources humaines et management de l'Administration
	Infirmier
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option ophtalmologie
	Médecin spécialiste en ophtalmologie
	Secrétaire
	Technicien d'hygiène hospitalière
CNAOB	Ingénieur en technologie d'assistance médicale : option Cadre de santé en rééducation
	Technicien supérieur en technologie d'assistance médicale : option Orthopédiste d'Etat
	Technicien supérieur en technologie d'assistance médicale : option Masseur Kinésithérapeute
	Gestionnaire des services de santé
	Technicien d'hygiène hospitalière
	Médecin spécialiste en Orthopédie
	Secrétaire
	Chauffeur

SECTION II : LA DEFINITION DES RHS DES AUTRES STRUCTURES

Les RHS des autres structures du Ministère seront définies ainsi qu'il suit, selon la classification retenue.

II.1 LES EPS NON HOSPITALIERS

Comme indiqué précédemment, il s'agit de l'ANRP, du LNSP, du CNTS, de l'OST et de l'INSP auxquels il faut ajouter l'ENSP.

Tableau 17 : Définition des RHS des EPS non hospitaliers

STRUCTURES	EMPLOIS
Agence nationale de régulation pharmaceutique (ANRP)	Adjoint des cadres hospitaliers
	Adjoint du trésor
	Adjoint en archivistique
	Agent de liaison
	Agent spécialisé en RH et MA
	Assistant en RH et MA
	Assistant en archivistique
	Attaché de santé
	Administrateur des services financiers
	Administrateur des services de santé
	Aide magasinier
	Cadre préparateur en pharmacie
	Chauffeur

	Conseiller en archivistique
	Conseiller en communication
	Conseiller en économie et développement
	Conseiller en Ressources Humaines et management de l'Administration
	Contrôleur du trésor
	Garçon ou fille de salle
	Gestionnaire des services de santé
	Infirmier Diplômé d'Etat
	Infirmier Licence
	Ingénieur agroalimentaire
	Ingénieur statisticien
	Ingénieur des travaux informatiques
	Juriste
	Médecin Généraliste
	Médecin Spécialiste en santé publique option économie de la santé
	Médecin Spécialiste en santé publique option épidémiologie
	Qualiticien
	Pharmacien Généraliste
	Pharmacien Spécialiste en biopharmacie, formulation et ingénierie
	Pharmacien Spécialiste en assurance qualité et contrôle de qualité des produits de santé et des aliments
	Pharmacien Spécialiste en inspection pharmaceutique
	Pharmacien Spécialiste en pharmacologie, pharmacie clinique
	Pharmacien Spécialiste en pharmaco-thérapeutique
	Pharmacien Spécialiste en toxicologie clinique et d'urgence
	Pharmacien Spécialiste en toxicologie environnementale et en milieu de travail
	Pharmacien Spécialiste en réglementation pharmaceutique
	Pharmacien Spécialiste en santé publique option promotion de la santé
	Pharmacien Spécialiste en santé publique option Pharmaco épidémiologie
	Pharmacien Spécialiste en épidémiologie
	Pharmacien Spécialiste en management des structures et établissements de santé
	Préparateur d'Etat en pharmacie
	Secrétaire
	Reprographe
Laboratoire national de santé publique (LNSP)	Adjoint en archivistique
	Adjoint des cadres hospitaliers
	Adjoint financier
	Adjoint en gestion des ressources humaines et management des administrations
	Adjoint de secrétariat
	Adjoint technique de la statistique
	Administrateur financier
	Administrateur en logistique
	Administrateur des services de santé

Agent de liaison
Agent de maintenance
Agent technique de laboratoire
Aide comptable
Assistant en archivistique
Assistante biologiste
Assistant en gestion des ressources humaines et management des administrations
Assistant de secrétariat
Assistant en marketing et communication
Biologiste médical
Chauffeur
Comptable
Conseiller en études et analyses
Conseiller en gestion des ressources humaines et management des administrations
Conseiller en marketing et communication
Gestionnaire comptable
Gestionnaire financier
Gestionnaire de logistique
Gestionnaire des hôpitaux et des services de santé
Ingénieur de biologie médicale
Ingénieur de conception en informatique et télécommunication
Ingénieur de génie analytique (agroalimentaire, biochimie, biologie, chimie, environnement, microbiologie, nutrition, physique, sciences pharmaceutiques, etc.)
Ingénieur du génie sanitaire
Ingénieur en maintenance
Ingénieur en sciences infirmières et obstétricales option santé et sécurité au travail
Ingénieur en sciences pharmaceutiques
Ingénieur statisticien économiste
Ingénieur des travaux statistiques
Ingénieur des travaux informatiques et télécommunication
Médecin spécialiste en biologie clinique
Médecin spécialiste en santé publique
Pharmacien spécialiste en biologie clinique
Pharmacien spécialiste en contrôle qualité des aliments et des produits de santé
Pharmacien spécialiste en contrôle qualité des médicaments
Pharmacien spécialiste en photochimie
Pharmacien spécialiste en toxicologie
Préparateur d'Etat en pharmacie
Reprographe
Standardiste
Technicien d'hygiène hospitalière
Technicien en génie analytique
Technicien d'Etat du génie sanitaire
Technicien de laboratoire
Technicien en maintenance
Technicien supérieur en biologie médicale

	Technicien supérieur en génie analytique
	Technicien supérieur du génie sanitaire
	Technicien supérieur en maintenance
	Technicien supérieur en nutrition
	Technicien supérieur en informatique et télécommunication
	Technologiste biomédical
Centre national de transfusion sanguine (CNTS)	Adjoint des cadres hospitaliers
	Adjoint de secrétariat
	Administrateur en logistique
	Administrateur des services de santé
	Aide magasinier
	Aide cuisinier
	Agent de liaison
	Assistant en gestion des ressources humaines et management des administrations
	Assistant de secrétariat
	Biologiste médical
	Chauffeur
	Conseiller en économie et développement
	Conseiller en gestion des ressources humaines et management des organisations
	Conseiller en sciences de l'information et de la communication
	Gestionnaire des services de santé
	Ingénieur qualité
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option épidémiologie
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option hémobiologie
	Ingénieur statisticien économiste
	Ingénieur des travaux informatiques
	Infirmier diplômé d'Etat/Infirmier Licence
	Inspecteur du trésor
	Manœuvre
	Médecin généraliste
	Médecin spécialiste en transfusion sanguine
	Pharmacien généraliste
	Pharmacien spécialiste en transfusion sanguine
	Préparateur d'Etat en pharmacie
	Reprographe
	Technicien d'hygiène hospitalière
	Technicien supérieur du génie sanitaire
	Technicien supérieur de santé communautaire
	Standardiste
Technologiste biomédical	
Office de santé des travailleurs (OST)	Adjoint de secrétariat
	Administrateur des services financiers
	Administrateur en logistique de santé
	Agent d'accueil
	Agent de bureau
	Agent de recouvrement
	Agent de liaison

Assistant en archivistique
Assistant de secrétariat
Assistant en gestion des ressources humaines et management des administrations
Biologiste médical
Chauffeur
Chirurgien- dentiste généraliste
Chirurgien- dentiste spécialiste
Conseiller en archivistique
Conseiller en communication
Conseiller en gestion des ressources humaines et management des administrations
Gardien
Gestionnaire en logistique de santé
Gestionnaire des services de santé
Infirmier diplômé d'Etat/Infirmier Licence
Ingénieur biomédical
Ingénieur en imagerie médicale
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option odontostomatologie
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option ophtalmologie
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option ORL
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option pédiatrie
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option santé et sécurité au travail
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option santé mentale
Ingénieur en sciences pharmaceutiques
Ingénieur en travaux informatiques
Juriste
Manœuvre
Médecin généraliste
Médecin spécialiste en cardiologie
Médecin spécialiste en chirurgie maxillo-faciale
Médecin spécialiste en dermatologie
Médecin spécialiste en gastrologie
Médecin spécialiste en gynécologie
Médecin spécialiste en infectiologie
Médecin spécialiste en médecine légale (légiste)
Médecin spécialiste en neurologie
Médecin spécialiste en ORL
Médecin spécialiste en ophtalmologie
Médecin spécialiste en pédiatrie
Médecin spécialiste en pneumologie
Médecin spécialiste en radiologie
Médecin spécialiste en santé et sécurité au travail
Pharmacien généraliste
Pharmacien spécialiste en approvisionnement pharmaceutique
Pharmacien spécialiste en biologie clinique

	Pharmacien spécialiste en galénique
	Pharmacien spécialiste en pharmacie hospitalière
	Pharmacien spécialiste en toxicologie
	Préparateur d'Etat en pharmacie
	Psychologue clinicien
	Reprographe
	Sage- femme ou Maïeuticien d'Etat/Sage-femme ou Maïeuticien Licence
	Secrétaire médical
	Standardiste
	Technicien d'hygiène hospitalière
	Technicien supérieur en imagerie médicale
	Technicien supérieur en maintenance biomédicale spécialisée
	Technicien supérieur en technologie d'assistance médicale option masseur kinésithérapeute
	Technologiste biomédical
Ecole nationale de santé publique (ENSP)	Adjoint des cadres hospitaliers
	Adjoint de secrétariat
	Administrateur des services financiers
	Administrateur des services de santé
	Agent de liaison
	Assistant en archivistique
	Assistant en gestion des ressources humaines et management des administrations
	Assistant de secrétariat
	Attachés en éducation de la vie scolaire
	Attachés de santé option : santé et sécurité au travail, chirurgie, ophtalmologie, santé mentale ; anesthésie réanimation, ORL, odontostomatologie, médecine d'urgence, épidémiologie, pédiatrie, soins obstétricaux et gynécologiques, hémobiologie, hémodialyse, soins infirmiers et obstétricaux,
	Biologiste médical
	Chauffeur
	Comptable
	Conseiller en archivistique
	Conseiller en éducation de la vie scolaire
	Conseiller en gestion des ressources humaines et management des administrations
	Conseiller de santé option pédagogie des sciences de la santé
	Docteur en sciences infirmières et obstétricales
	Gestionnaire des services de santé
	Infirmier diplômé d'Etat/Infirmier Licence
	Ingénieur de conception en informatique
	Ingénieur du génie sanitaire
	Ingénieur en imagerie médicale
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option anesthésie réanimation
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option chirurgie générale
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option épidémiologie

	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option hémobiologie
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option hémodialyse
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option management et sécurité des soins
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option médecine d'urgence
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option odontologie
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option ORL
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option pédiatrie
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option santé mentale
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option santé et sécurité au travail
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option santé et sécurité des patients
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option soins gynécologiques et obstétricaux
	Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option sciences maïeutiques
	Ingénieur en sciences pharmaceutiques
	Ingénieur en technologie d'assistance médicale option cadre de santé en rééducation
	Ingénieur des travaux informatiques
	Inspecteur du trésor
	Manœuvre
	Médecin spécialiste toutes options
	Reprographe
	Sage-femme ou Maïeuticien d'Etat/
	Technicien d'hygiène hospitalière
	Technicien supérieur en imagerie médicale
	Technicien supérieur du génie sanitaire
	Technicien supérieur en maintenance biomédicale spécialisée
	Technicien supérieur en technologie d'assistance médicale option masseur kinésithérapeute
	Technologiste biomédical
Institut national de santé publique (INSP)	Adjoint en gestion des ressources humaines et management des administrations
	Adjoint de secrétariat
	Administrateur des services de santé
	Aide électricien
	Aide laborantin
	Aide mécanicien
	Agent de bureau
	Agent de liaison
	Assistant en archivistique
	Assistant biologiste

Assistant en gestion des ressources humaines et management des administrations
Assistant de secrétariat
Attaché de santé en épidémiologie
Attaché de santé en laboratoire
Attaché de santé en pédiatrie
Attaché de santé en soins infirmiers et obstétriques
Auxiliaire de laboratoire
Biochimiste
Biologiste entomologiste
Biologiste médical
Biologiste microbiologiste
Cadre préparateur d'Etat en logistique
Cadre préparateur d'Etat en pharmacie
Chargé de communication et de relations publiques
Chargé de recherche
Chauffeur
Chauffeur mécanicien
Comptable
Conseiller en gestion des ressources humaines et management des administrations
Conseiller de santé
Démographe
Documentaliste
Economiste de la santé
Entomologiste
Gardien
Garçon ou fille de salle
Gérant de dépôt MEG
Gestionnaires en logistique de santé
Gestionnaire des services de santé
Infirmier diplômé d'Etat/Infirmier Licence
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option épidémiologie
Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales option pédiatrie
Ingénieur biomédical
Ingénieur de conception en informatique
Ingénieur des travaux informatiques
Inspecteur du trésor
Juriste
Manœuvre
Mécanicien
Médecin spécialiste en chirurgie dentaire
Médecin spécialiste en épidémiologie
Médecin spécialiste en nutrition
Médecin spécialiste en parasitologie
Médecin spécialiste en pédiatrie
Médecin spécialiste en santé publique
Médecin spécialiste en santé publique option épidémiologie, bio statistique et recherche en santé

	Médecin spécialiste en santé publique option gestion des services de santé et management de la qualité
	Médecin spécialiste en santé publique option politique, planification et management du système de santé
	Médecin vétérinaire
	Pharmacien généraliste
	Pharmacien spécialiste en biologie clinique
	Pharmacien spécialiste en biologie moléculaire
	Pharmacien spécialiste en économie de la santé
	Pharmacien spécialiste en qualité
	Pharmacien spécialiste en parasitologie
	Pharmacien spécialiste en santé publique
	Professeur certifié des lycées et collèges
	Reprographe
	Secrétaire
	Secrétaire comptable
	Technicien d'hygiène hospitalière
	Technicien supérieur en imagerie médicale
	Technicien supérieur en génie sanitaire
	Technicien supérieur en maintenance biomédicale spécialisée
	Technicien supérieur en nutrition
	Technicien supérieur en technologie d'assistance médicale
	Technologiste biomédical

II.2. LES STRUCTURES CENTRALES

Au niveau des directions générales, les ressources humaines peuvent être définies comme suit.

Tableau 18 : définition des RHS des DG

STRUCTURES	EMPLOIS
Directions générales et techniques	Adjoint de secrétariat
	Adjoint des cadres hospitaliers
	Adjoint technique de la statistique
	Administrateur des services de santé
	Agent de bureau
	Agent de liaison
	Agent technique de la statistique
	Assistant en Economie
	Assistant en gestion des ressources humaines
	Attaché de santé option épidémiologie, SIO
	Attaché de santé option soins obstétricaux et gynécologiques (SOG)
	Attaché de santé option soins infirmiers (SIO)
	Chauffeur
	Chauffeur mécanicien
	Conseiller de santé option management de la qualité,
	Conseiller de santé option santé de la reproduction (SR)
	Conseiller des affaires économiques

	Conseiller en gestion des ressources humaines
	Economiste de la Santé
	Garçon ou fille de salle
	Gestionnaire des services de santé
	Informaticien
	Ingénieur en sciences infirmières et obstétricales option santé mentale
	Médecin généraliste
	Médecin spécialiste en santé publique
	Médecin spécialiste en épidémiologie
	Médecin spécialiste en nutrition
	Pharmacien généraliste
	Pharmacien spécialiste en gestion des approvisionnements pharmaceutiques
	Pharmacien spécialiste en réglementation
	Préparateur d'État en Pharmacie
	Secrétaire
	Technicien supérieur en imagerie médicale

L'idée ici n'est pas que toutes les directions générales et techniques aient ce type personnel mais selon sa spécificité, une structure aura tel personnel et pas tel profil. Il est évident par exemple que des structures n'ont pas besoin de pharmaciens mais il en faut à la DGAP.

II.3. La définition des RHS des structures transversales

Pour ce qui est des directions transversales, les ressources humaines peuvent être définies comme suit.

Tableau 19 : Ressources humaines des Directions transversales

STRUCTURES	EMPLOIS
	Adjoint administratif
	Adjoint de secrétariat
	Adjoint des cadres hospitaliers
	Adjoint technique de la statistique
	Administrateur des hôpitaux et des services de santé
	Administrateur des services financiers
	Agent de bureau
	Agent de liaison
	Agent spécialisé en Gestion des ressources humaines
	Agent technique de la statistique
	Aide archiviste
	Aide-comptable
	Archiviste d'Etat
	Assistant en gestion des ressources humaines
	Assistant STIC

Attaché de santé
Chauffeur
Chauffeur mécanicien
Comptable
Conseiller en Etudes et en Analyses
Conseiller en gestion des ressources humaines
Conseiller en STIC
Conseiller en archivistique
Contrôleur des Services Financiers
Contrôleur du Trésor
Gardien
Gestionnaire des hôpitaux et des services de santé
Informaticien
Magasinier
Médecin spécialiste
Secrétaire
Secrétaire administratif
Secrétaire de direction
Technicien de maintenance informatique

Le même principe observé pour les directions générales est valable à ce niveau : par exemple si le technicien de maintenance informatique peut être utile à la DSIS, il n'est pas évident qu'il aura la même utilité à la DCPM.

La définition des ressources humaines par type de structures a pour but de donner aux responsables et gestionnaires une nomenclature des emplois nécessaires pour le fonctionnement de leurs structures. Elle doit toutefois se conjuguer avec la mutualisation des moyens pour tenir compte de l'insuffisance des ressources humaines de façon générale et de la nécessité de travailler en équipe, avec la possibilité de faire appel à des agents d'autres structures (groupes de travail, commissions etc.). Cela permettra à n'en pas douter, une exploitation judicieuse des compétences des agents du ministère.

CHAPITRE III : RECOMMANDATIONS/PLAN DE REDEPLOIEMENT

La définition des RHS par niveau de soins intervient dans un contexte de changement avec les réformes entreprises du point de vue des infrastructures, des prestations de soins et des ressources humaines.

C'est le cas notamment de la Stratégie nationale de santé communautaire (SNSC) qui couvre la période 2019-2023. En vue de renforcer la participation de la communauté à la prévention de sa santé et de réduire la distance d'accès à un paquet de services de santé préventifs, promotionnels, curatifs et de soutien de base, il est prévu dans le cadre de cette stratégie, la construction dans chaque village administratif d'un Poste de santé communautaire (PSC) qui sera tenu par un agent de santé de première ligne (agent itinérant de santé et d'hygiène communautaire/agent de santé communautaire) en collaboration avec les Agents de santé à base communautaire (ASBC). Ainsi, les populations des villages non sièges de CSPS auront pour premier recours le PSC qui sera à la base de la pyramide sanitaire.

Des recommandations sont faites pour la mise en œuvre de la définition des ressources humaines en santé par types de structures et un plan de redéploiement des emplois est proposé.

SECTION I : RECOMMANDATIONS

Bien que tirées de l'analyse des missions et attributions des structures de soins, les propositions faites pourraient comporter des omissions et susciter de nombreuses discussions et commentaires. Aussi, la phase de validation des propositions est-elle une étape importante qui permettra d'avoir un consensus sur la définition des RHS par structures de soins.

Afin d'aboutir à une rationalisation de l'utilisation du personnel, il est nécessaire :

- **Que les outils de gestion des RH soient mis en place rapidement** : il s'agit de la description des postes de travail, du Tableau prévisionnel des emplois et des effectifs, etc. ; ces outils permettront d'améliorer la gestion des effectifs et des compétences des personnels, ce qui aura une incidence sur leur motivation et leur performance ;
- **Que les capacités des personnels et des structures chargées de la gestion des RHS dans les structures soient continuellement renforcés** : les personnels en charge de la GRH devront être bien outillés afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle dans la gestion du personnel d'où le renforcement de leurs compétences et l'équipement de leurs structures
- **Que les responsables de structures puissent bénéficier du renforcement de leurs capacités et d'un appui conseil de la part de la DRH dans le domaine de la GRH** ; les responsables de structures ont un rôle important à jouer dans le management et la gestion de leurs équipes. Ils ont de ce fait besoin de formation et d'accompagnement pour mieux assurer leur leadership et management des équipes qu'ils dirigent ;
- **Que la DRH soit renforcé du point de vue des ressources humaines, matérielles et financières.**

SECTION II : LE PLAN DE REDEPLOIEMENT

Le redéploiement est une mesure qui vise à assurer une meilleure répartition du personnel soit à l'intérieur d'une même administration, soit entre les différents ministères. Il s'agit à travers cette technique de gestion, d'arriver à une répartition judicieuse des personnels d'une structure afin qu'elles puissent accomplir leurs attributions et missions. Basée sur l'adéquation Missions/Moyens, il a pour objectifs :

- De créer les conditions favorables pour un rendement optimum du personnel à son poste de travail ;
- De placer l'homme qu'il faut, à la place qu'il faut, au moment où il faut.

Dans cette optique, le redéploiement doit être compris comme une des résultantes d'une gestion performante des RH dont l'objectif est de valoriser le potentiel humain dont dispose le ministère. L'état des lieux des RHS présenté dans la première partie a permis d'avoir la situation des personnels disponibles dans les différentes structures de santé. Il apparaît que des emplois sont présents dans des structures sans que l'on n'ait besoin de ces profils à ce niveau. Au niveau des effectifs, il se dégage des excédents de personnels dans certaines structures tandis que d'autres ont des problèmes d'effectifs, rendant ainsi difficile l'atteinte des objectifs des différentes structures.

Le redéploiement qui est envisagé ne concernera pas les effectifs mais plutôt les emplois présents dans une structure où il n'y a pas leur utilité. Il s'agit donc, à partir de la définition des emplois par type de structures, de déterminer quels sont les emplois qui ne sont pas à leur niveau, c'est-à-dire à la place qu'il faut et de proposer la structure où ils devraient être.

A titre d'exemple, il est ressorti des AA dans les CHR et même dans les CHU. Cette situation apparaît anachronique, ce personnel étant destiné aux structures du premier niveau. Les propositions de redéploiement sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 20 : Propositions de redéploiement

EMPLOIS	STRUCTURES DE DEPART	STRUCTURES D'ACCUEIL
Accoucheuse Auxiliaire	CHU	DRS
	CHR	DRS
	CMA	CSPS
Accoucheuse brevetée	CHU	DRS
	CHR	DRS
	CMA	CSPS
Agent itinérant de santé	CHU	DRS
	CHR	DRS
	CMA	CSPS
Agent d'assainissement	CHR	DRS
Attaché de santé en anesthésie réanimation	DG	DRS
Conseiller des affaires économiques	DG	Ministère d'origine
Infirmier breveté	CHU	DRS
	CHR	DRS
Médecin généraliste	DG	DRS
Technicien de laboratoire médical	CHU	DRS
	CHR	DRS
Technicien supérieur en imagerie médicale	DG	DRS

CONCLUSION

L'amélioration de la gestion des RHS passe par la mise en place d'outils de gestion prévisionnelle afin de rationaliser l'utilisation de ces personnels pour une meilleure performance des structures de soins. La définition des RHS est une étape essentielle dans cette démarche dont l'aboutissement permettra aux RHS de jouer pleinement leur rôle dans les structures de santé en vue de l'atteinte des objectifs assignés à ces structures.

ANNEXE I : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	NOM PRENOMS	FONCTIONS
1	Dr DABIRE/DEMBELE Estelle	Directrice Générale des Etudes et des statistiques sectorielles (DGESS)
2	Dr SEINI Emmanuel	Directeur général de la santé publique (DGSP)
3	Dr SANKARA Salif	Directeur général de l'Offre de soins (DGOS)
4	Dr YABRE Zakariya	Directeur Général de l'accès aux produits pharmaceutiques
5	Dr KOMPAORE Sidzabda	Directeur Régional de la Santé de la Boucle du Mouhoun
6	M. YOUGBARE Oualilaye	Chef de Service en charge des Ressources Humaines de la DRS Boucle du Mouhoun
7	M. DABIRE Gustave	Directeur Général du CHR de Dédougou
8	M. OUATTARA Soma Alassane	Directeur des Ressources Humaines du CHR de Dédougou
9	Dr DIAO W. Rodrigue	Directeur Régional de la Santé des Hauts Bassins
10	M. PARE Ernest	Chef de Service en Charge des Ressources Humaines de DRS Hauts Bassins
11	Dr BOUDA Ghislain	Médecin Chef de District de DO (DRS Hauts Bassins)
12	M. OUATTARA Aboubacar	Responsable Administratif et Financier du District de DO
13	M. OUEDRAOGO Arouna	Responsable en Charge des Ressources Humaines du District de DO
14	Dr SANOU B. Gustave	Directeur Général du CHU- Souro Sanou de Bobo-Dioulasso
15	M. MILLOGO D. Fidèle	Directeur des Ressources Humaines du CHU- Souro Sanou
16	M. DERRA Issaka	Médecin Chef de District de Dafra (intérim) DRS Hauts-Bassins
17	Mme MILLIOGO/OUEDRAOGO Marie Sophie	Responsable Administratif et Financier du District de Dafra
18	M. N'DO Arthur	Responsable RH du District de Dafra
19	M. BADO Badoua	Infirmier Chef de Poste du CSPS du 25 (District de Dafra)
20	Mme ZOUNGRANA/COULIBALY Mariam	Infirmier Chef de Poste du CSPS de Léguéma (par Intérim) District de Dafra
21	M. OUEDRAOGO Amado	Assurant l'Intérim de l'Infirmier Chef de Poste de CSPS de Toussiana District de Do
22	Mme OUEDRAOGO Korotimi	Infirmier Chef de Poste du CSPS de Farakan
23	M. TRAORE Amadou	Responsable Administratif et Financier assurant l'intérim du Médecin Chef de District de Houndé
24	ZAN Adama	Infirmier Chef de Poste du CSPS de Koumbia
25	M. KIENDREBEOGO Didier	Infirmier Chef de Poste du CSPS de Boni
26	KI Jean François	Infirmier Chef de Poste du CSPS urbain de Houndé

ANNEXE III : LISTE DES DOCUMENTS EXPLOITES

Annuaire statistiques des RHS, DRH 2019

Annuaire statistique des RHS, DRH, 2020

Annuaire statistique du Ministère de la santé, DGESS, 2018

Document de normes en personnels soignants des structures publiques de soins de santé primaire 2020-2024, niveau district, Ministère de la santé, Décembre 2019

Normes en Personnel des Formations sanitaires publiques, Ministère de la santé, mars 2016

Plan de Développement des ressources humaines pour la santé 2013-2020, Mars 2013, Ministère de la santé

Politique sectorielle santé 2017-2026 du Burkina Faso, Septembre 2017

Rapport d'étude sur la mission, le rôle et le fonctionnement du District Sanitaire au regard des reformes en cours, ministère de la santé UE Juin 2017

Rapport de l'étude sur les stratégies de déploiement et de redéploiement des ressources humaine en santé au Burkina Faso, Centre de recherche en santé de Nouna, Ministère de la santé, 6 février 2016

Rapport de l'évaluation de la charge de travail du personnel de santé dans les formations sanitaires du niveau district,

Implémentation de l'outil WISN au Burkina Faso, Secrétariat technique chargé de la marche vers la couverture sanitaire universelle, Ministère de la santé, Mai 2019

Rapport de l'évaluation finale du PNDS 2011-2020, Ministère de la santé, Décembre 2020, Dafra

Rapport du recensement sur la situation géographique des agents de la fonction publique : rapport sectoriel du Ministère de la santé, SP-MABG, MFPTPS, 2019

Situation des infrastructures du sous-secteur sanitaire public Octobre 2019-Mai 2020, Direction de la Prospective et de la Planification Opérationnelle, DGESS, Ministère de la Santé

Loi 081-2015/CNT portant statut général de la Fonction Publique d'état

Loi N°057-2017/AN Portant statut de la Fonction Publique Hospitalière

Décret N° 2006-463/PRES/PM/MFPRE/MS/MFB portant organisation des emplois spécifiques du Ministère de la Santé (JO n° 42 du 19 octobre 2006) (TOES)

Décret N°2018-0093/PRES/PM/MS de la 15/02/1998 portante organisation du Ministère de la santé

Décret n°2018-0500 portant adoption du guide méthodologique de description des postes de travail des ministères et institutions publiques

Décret N°2019-0642/PRES/PM/MINEFID/MS des 14/26/2019 portant créations de l'Agence nationale de Gestion des Soins de santé primaire en Etablissement public de santé

Décret N°2019-0812/PRES/PM/MS/MINEFID/MFPTPS portant approbation des statuts de l'Agence nationale de Gestion des Soins de santé primaire

Décret N°2019-1111/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID portant répertoire interministériel des métiers de l'état (RIME)

Décret N°2020-0152/PRES/PM/MS/MFPTPS/MINEFID portant horaires et organisation du travail dans la Fonction publique hospitalière

Décret n°2021-0308/PRES/PM/ MINEFID/MFPTPS du 27/04/2021 portant statut particulier du métier santé humaine et animale

Arrêté N° 2014-037/MS/CAB du 24/01/2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du district sanitaire

Arrêté N°2018-1298/PRES/PM/MS portant organisation et fonctionnement de l'Institut national de santé publique

Arrêté N°2018-1278/MS/CAB du 8/12/2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de l'accès aux produits de santé

Arrêté N°2018-921/MS/CAB du 24/09/2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de l'offre de soins

Arrêté N°2018-933/MS/CAB du 4 /10/2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de la Santé publique